

# GUIDE POUR PROMOUVOIR LA DÉCLARATION DU QUÉBEC

## Responsables aussi du monde :

la contribution de la société civile québécoise  
à la solidarité internationale

Association québécoise des organismes de  
coopération internationale – AQOCI

**Novembre 2007**



# Guide pour promouvoir la Déclaration du Québec

**Responsables aussi du monde :**

**la contribution de la société civile québécoise  
à la solidarité internationale**

**Novembre 2007**

**Recherche et rédaction :** Micheline Jourdain

**Coordination :** Yolande Geadah

**Mise en page :** Anne-Marie Lemay-Frenette

Association québécoise des organismes de coopération internationale

Le présent guide a été rendu possible grâce à l'appui financier de  
l'Agence canadienne de développement international – ACIDI.  
Le contenu du guide n'engage nul autre que l'AQOCI.



**AQOCI**

1001, rue Sherbrooke Est, suite 540  
Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone : (514) 871-1086  
Télécopieur : (514) 871-9866

**[www.aqoci.qc.ca](http://www.aqoci.qc.ca)**  
**[aqoci@aqoci.qc.ca](mailto:aqoci@aqoci.qc.ca)**

# Table des matières

---

<b>Présentation</b> .....	<b>1</b>
<b>Déclaration du Québec : Responsable aussi du monde</b> .....	<b>2</b>
Revendication 1 : <b>Un monde fondé sur le droit</b> .....	<b>8</b>
Revendication 2 : <b>L'égalité entre les femmes et les hommes</b> .....	<b>12</b>
Revendication 3 : <b>La souveraineté politique des États</b> .....	<b>16</b>
Revendication 4 : <b>Condamnons la guerre et la militarisation</b> .....	<b>19</b>
Revendication 5 : <b>Une réforme des Nations Unies</b> .....	<b>23</b>
Revendication 6 : <b>La démocratisation des institutions financières internationales</b> .....	<b>28</b>
Revendication 7 : <b>L'annulation sans conditions de la dette</b> .....	<b>31</b>
Revendication 8 : <b>Augmenter les budgets de l'aide publique au développement à 0,7%</b> .....	<b>35</b>
Revendication 9 : <b>Une aide respectueuse des principales Conventions internationales</b> .....	<b>43</b>
Revendication 10 : <b>L'accessibilité universelle d'une éducation de base</b> .....	<b>46</b>
Revendication 11 : <b>La souveraineté alimentaire</b> .....	<b>51</b>
Revendication 12 : <b>L'eau, patrimoine commun de l'humanité</b> .....	<b>58</b>
Revendication 13 : <b>Les préoccupations environnementales</b> .....	<b>62</b>
Revendication 14 : <b>Miser sur les enfants et la jeunesse</b> .....	<b>66</b>
Revendication 15 : <b>Reconnaissance de la société civile</b> .....	<b>69</b>
Revendication 16 : <b>L'éducation du public à la solidarité internationale</b> .....	<b>72</b>
<b>Pour en savoir plus</b> .....	<b>75</b>



# Présentation

---

## POUR PROMOUVOIR LA DÉCLARATION DU QUÉBEC

Ce guide est un outil d'information et de formation, initié par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) pour ses membres et partenaires concernés par les nouveaux enjeux mondiaux du développement. Il vise à mettre à la portée des militants, des bénévoles et des divers acteurs du développement le contenu de la *Déclaration du Québec : responsable aussi du monde*, qui a été adoptée récemment (novembre 2006) dans le cadre des premiers **États généraux de la coopération et de la solidarité internationale**, dont on peut trouver les documents préparatifs et les actes sur le site de l'AQOCI.<sup>1</sup> Ces États généraux s'inscrivaient dans un long processus de consultation auprès des organismes de la société civile du Nord et du Sud, processus qui s'est déroulé sur près de trois années de recherche, de discussion et de consultation. Un dialogue fructueux entre tous les intervenants a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Réfléchir sur l'évolution de la coopération
- Développer une vision commune pour mieux se mobiliser
- Identifier des priorités stratégiques et des actions pour les réaliser

En ce sens, la Déclaration constitue un outil de base pour l'engagement et la mobilisation du public en faveur de la solidarité internationale.

Ce **guide présente** chacune des 16 revendications de la Déclaration du Québec dans autant de fiches qui visent à vulgariser et à expliciter le sens de chaque revendication. Pour commencer, on trouvera le texte intégral de la Déclaration du Québec, suivi d'une fiche (ou chapitre) par revendication qui présente chacune des précisions sur : l'origine et les fondements de la revendication, le contexte mondial et canadien qui la sous-tendent, quelques éléments explicatifs résumant le rationnel derrière la revendication, et enfin un court argumentaire en appui à la revendication. Pour terminer, la dernière fiche présente une liste sélective de lectures complémentaires, de sites à consulter et de films documentaires utiles pour mieux comprendre les thématiques abordées.

Nous espérons que ce guide servira d'outil pratique pour les organismes et les personnes qui souhaitent en faire la promotion dans leur milieu et auprès des décideurs, afin de donner corps à notre vision commune du développement.

Les organismes qui le souhaitent peuvent utiliser ces fiches pour des ateliers internes s'adressant aux membres de leur équipe, à leurs bénévoles ou à leurs militants. Dans la recherche de rayonnement plus large, elles peuvent aussi s'en servir pour des activités de sensibilisation auprès d'autres organismes ou partenaires, en milieu scolaire notamment ou auprès de groupes de jeunes. L'AQOCI offrira aussi au mois de janvier 2008 **une journée de formation** spéciale, destinée à l'appropriation de ce guide.

<sup>1</sup> Voir le site : [http://www.aqoci.qc.ca/ressources/04\\_ressourcesEtats.asp](http://www.aqoci.qc.ca/ressources/04_ressourcesEtats.asp)

# DÉCLARATION DU QUÉBEC

## *RESPONSABLES AUSSI DU MONDE*

### La contribution de la société civile québécoise à la solidarité internationale

*Responsables aussi du monde*, nous voulons jouer pleinement notre rôle dans la construction de rapports plus justes et plus solidaires entre les peuples. C'est là l'engagement pris par les *États généraux de la coopération et de la solidarité internationales* qui ont réuni, les 8, 9 et 10 novembre 2006 à Montréal, à l'initiative de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), des représentants et représentantes des organisations de la société civile du Québec, de même que des partenaires de plusieurs régions du monde.

Pour nous, *la société civile est l'expression des voix citoyennes*, une constituante à part entière de la société, tout comme, par exemple, les institutions gouvernementales et les entreprises du secteur privé. Elle regroupe aussi bien des organismes à but non lucratif, des organisations de coopération et de solidarité internationales, des syndicats, des organisations de femmes, des groupes religieux, communautaires ou environnementalistes, des entreprises d'économie sociale et solidaire, des milieux de recherche ou d'enseignement.

Cette *Déclaration du Québec* veut exprimer notre vision commune du développement et de la solidarité internationale, servir de base à notre plaidoyer auprès des autorités politiques, proposer des pistes d'action collective concrètes et constituer la réplique de la société civile du Québec aux conceptions de l'aide et du développement mises de l'avant dans la *Déclaration de Paris*, adoptée en mars 2005 par les gouvernements et les membres de l'OCDE.

## **L'ÉTAT DU MONDE**

**La mondialisation néolibérale** domine l'agenda économique et politique et fait ses ravages : disparité croissante entre richesses éhontées et pauvretés scandaleuses, affaiblissement des États, domination des logiques commerciales et financières de l'économie, privatisation des services publics, marchandisation de plus en plus grande des connaissances, du vivant et même de ce qui était traditionnellement le bien commun.

**L'idéologie de la croissance** manifeste de plus en plus ses limites : nous exploitons déjà plus que ce que la planète est capable de régénérer, provoquant l'épuisement accéléré de nombreuses ressources importantes (eau, poisson, pétrole, etc.), la dégradation de l'environnement (déforestation, pollution atmosphérique, etc.) et des conséquences climatiques dévastatrices (réchauffement climatique, entre autres). Et tout cela encore essentiellement par et pour une toute petite minorité des hommes et des femmes de la planète au détriment de l'immense majorité.

**L'idéologie sécuritaire** influence de plus en plus les débats et les décisions politiques. Le thème de l'insécurité est souvent brandi pour justifier des ingérences politiques, des dérives autoritaires, des restrictions à nos libertés et un accroissement de la militarisation qui détourne même une partie de l'aide publique au développement. Alors que la véritable insécurité, pour plus de la moitié de l'humanité, c'est la faim, l'absence d'emploi, de logement, de soins de santé et d'éducation.

**L'inégalité structurelle entre les hommes et les femmes** continue partout de fausser les rapports humains, favorisant la discrimination, l'exploitation et la domination à l'égard des femmes, rendant plus difficile leur accès à l'éducation, à la santé, à l'économie, à la justice et au pouvoir. En excluant plus de la moitié de l'humanité, on trahit la démocratie.

**La reconnaissance véritable de la diversité culturelle** continue d'être un impératif. Cette diversité commence à être reconnue internationalement et permet d'exclure des mécanismes du marché l'éducation et la culture. Il demeure néanmoins difficile de construire les espaces publics permettant à cette diversité d'exprimer harmonieusement ses richesses. Le sentiment et les comportements de supériorité de l'Occident, les replis identitaires, le racisme ouvert ou latent, les tensions dues aux migrations croissantes : autant de formes diverses d'un même défi.

**De nombreuses expériences prometteuses et la renaissance d'une mobilisation politique** constituent toutefois des signes d'espoir. On ne compte plus, partout dans le monde, les initiatives en faveur des femmes, contre la pauvreté, pour le respect des droits humains et pour la paix : initiatives de concertation entre les acteurs de la société civile, d'expérimentation de formes nouvelles d'économie sociale ou de finance solidaire, de prise de parole et d'action collectives en faveur de l'environnement. Et le mouvement altermondialiste n'est que l'une des manifestations les plus visibles de ce renouveau d'intérêt pour les enjeux publics qui pousse la société civile à être de plus en plus présente et vigoureuse dans les forums internationaux de toutes sortes, comme interlocutrice incontournable des grands décideurs économiques et politiques.

## **NOS REVENDICATIONS**

- Nous voulons construire **un monde fondé sur le droit et sur les droits** (individuels et collectifs). C'est pour nous un rempart fondamental contre la pauvreté, les injustices, la guerre et la violence.
- Nous exigeons partout **l'égalité entre les femmes et les hommes**, contribuant ainsi à l'empowerment des femmes.
- Nous voulons **renforcer le rôle et la souveraineté politique des États** et leurs responsabilités à l'égard de leurs populations, à l'intérieur du processus de coopération et d'interdépendance que suppose toute mondialisation des problèmes et des solutions.
- Nous **condamnons la guerre et la militarisation** comme manières de régler les conflits. Nous refusons et dénonçons le détournement d'une partie de l'aide au développement au profit de considérations « sécuritaires », liées à la « guerre au terrorisme ».
- Nous réclamons une **réforme des Nations Unies et des agences ou institutions spécialisées** pour favoriser une plus grande participation des pays du Sud aux décisions qui concernent l'avenir du monde et une diminution des divers privilèges politiques hérités de l'histoire par une minorité de pays riches ou puissants.
- Nous exigeons **la réforme et la démocratisation des institutions financières et commerciales internationales** pour assurer un meilleur partage des pouvoirs de décision, assujettir ces décisions aux normes internationales reconnues en matière de droits humains et faire en sorte que ces décisions servent vraiment les populations des pays désavantagés plutôt que les intérêts des bailleurs de fonds. Nous réclamons l'établissement de nouvelles règles du commerce international qui soient plus équitables et plus soucieuses des intérêts économiques et sociaux des pays du Sud.
- Nous réclamons **l'annulation sans conditions de la dette des pays pauvres du Sud**, déjà largement repayée.
- Nous voulons **faire augmenter les budgets** consacrés à l'aide publique au développement au moins jusqu'à 0,7% du RNB; et nous réclamons une augmentation substantielle de la proportion de ces budgets consacrée aux organismes de coopération et aux organisations de la société civile en matière de coopération et de solidarité internationales.
- Nous demandons que l'aide versée aux gouvernements soit **réservée à ceux qui s'engagent à respecter les principales conventions internationales** traitant des droits démocratiques et sociaux.

- Nous voulons prioriser le développement et l'**accessibilité universelle d'une éducation de base** pour les femmes et pour les hommes, non seulement comme moyen d'éradiquer l'analphabétisme et la pauvreté, mais aussi de développer une citoyenneté active.
- Nous appuyons la **souveraineté alimentaire de chaque pays** comme pouvoir de déterminer sa politique agricole et la gestion de son marché intérieur. C'est pour nous la façon de reconnaître l'importance essentielle de l'agriculture dans chaque société, de favoriser une alimentation adéquate de toutes les populations et de cesser de traiter l'exportation et l'importation de produits agricoles en fonction des seuls intérêts des pays du Nord.
- Nous exigeons que l'**eau** soit traitée partout comme un **patrimoine commun de l'humanité**, et qu'à ce titre, elle ne puisse être ni privatisée, ni marchandisée. En ce sens, nous reconnaissons, comme Québécois et Québécoises dépositaires de réserves d'eau considérables, notre responsabilité à l'égard des autres peuples de la Terre.
- Nous demandons que les **préoccupations environnementales** deviennent un critère d'analyse et de sélection essentiel de tout projet de développement. Nous voulons ainsi promouvoir, ici comme ailleurs, une nouvelle approche du développement économique qui assure la préservation du patrimoine écologique et de la biodiversité de la planète en même temps que le développement des services prioritaires pour la population.
- Nous choisissons de **miser sur les enfants et sur la jeunesse** pour la construction d'un monde différent, plus juste et plus solidaire. Pour cela, nous demandons que la solidarité internationale soit intégrée, au Québec, dans le curriculum à tous les niveaux scolaires. Et nous réclamons une augmentation des budgets consacrés au financement des échanges entre jeunes d'ici et de l'étranger.
- Nous voulons favoriser le **développement et la reconnaissance de la société civile**, tant ici que dans les pays du Sud, comme interlocutrice et partenaire à part entière des gouvernements et des processus de prise de décisions politiques. En ce sens, nous nous réjouissons de cette reconnaissance dans la politique internationale du Québec et nous serons vigilants pour nous assurer que le gouvernement canadien en fasse autant dans ses propres politiques.
- Enfin, nous tenons à relever le défi prioritaire de l'**éducation du public à la solidarité internationale** afin d'associer une population de plus en plus nombreuse et diversifiée à une véritable solidarité de peuple à peuple. Nous exigeons que cette éducation du public continue d'être une composante essentielle de l'aide publique au développement et qu'elle soit financée en conséquence.

## **NOS ENGAGEMENTS**

- **Améliorer**, dans le respect des identités diverses de chacun, **la coordination entre les organismes de coopération internationale**. Il est urgent de développer des analyses communes et des plans d'action plus concertés, tant dans certaines de nos interventions à l'étranger qu'ici, dans notre travail d'éducation du public et dans nos revendications face aux autorités gouvernementales.
- **Appliquer** de façon systématique **l'analyse genre et développement** dans les programmes de sensibilisation ainsi que dans les programmes de développement et de coopération internationale.
- **Encourager toutes les organisations de la société civile à intégrer** dans leur mandat la responsabilité de développer des activités de sensibilisation à **la solidarité internationale**.
- **Faire accepter le 0,7% du RNB comme une norme sociale reconnue de plus en plus par les institutions et les entreprises de la société** à titre de contribution nécessaire de chacune au financement de projets concrets de solidarité internationale.
- **Promouvoir et développer la consommation responsable** comme alternative à la surconsommation qui caractérise nos sociétés du Nord, favoriser les diverses formes d'économie sociale et solidaire qui s'expérimentent en ce sens : commerce équitable, finances éthiques, services de proximité, biens socialement utiles, achats et échanges locaux, etc.
- **Obtenir dans les principaux médias**, et particulièrement ceux des réseaux publics, **une plus grande place** pour faire connaître les expériences de la société civile en matière de coopération et de solidarité internationales.
- **Renforcer et développer les alliances et les réseaux**, aussi bien au niveau international qu'au niveau national et local, pour construire des espaces politiques et développer un rapport de force croissant du camp de la solidarité internationale dans le but d'obtenir un modèle de développement humain plus juste, égalitaire, pacifique, durable et efficace.
- **Diffuser cette Déclaration commune et en faire partager les objectifs** aussi largement que possible dans nos divers réseaux.

*Responsable aussi du monde*, la société civile veut apporter sa contribution spécifique à la construction de cet *autre monde possible* et de plus en plus nécessaire. Comme membres de cette société civile, nous y apportons une expertise, une diversité et une préoccupation pour le bien commun qui sont irremplaçables. Et notre force nous vient autant de notre engagement et de notre capacité de mobilisation que de notre volonté de concertation et de nos acquis sur le terrain. C'est cette richesse que nous voulons ensemble mettre à profit parce que nous sommes responsables aussi du monde.

Montréal, le 10 novembre 2006

## Revendication 1 : Un monde fondé sur le droit

---

*Nous voulons construire un monde fondé sur le droit et sur les droits (individuels et collectifs). C'est pour nous un rempart fondamental contre la pauvreté, les injustices, la guerre et la violence.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Les révolutions libérales des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles ont transformé, au prix de hautes luttes, les pouvoirs anciens et autoritaires en sociétés démocratiques, où prime l'état de droit. Les grandes révolutions de cette époque ont donné naissance à de nouvelles démocraties, basées sur des textes fondateurs qui confirment les droits des citoyens et visent à équilibrer les différents pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). C'est le cas du *Bill of Rights* américain, adopté en 1776, et de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France*, adoptée en 1789. C'est dire que les peuples qui recherchent la démocratie reconnaissent que les droits humains en sont la composante essentielle.

Plus tard, au 20<sup>e</sup> siècle, après les abus du fascisme, les crises économiques majeures et les désordres qui en ont découlé, la communauté internationale s'est mise au travail pour rétablir un ordre international fondé sur le droit comme pierre angulaire de la paix et de la sécurité des citoyens. Cela s'est réalisé dans le cadre du système onusien et de ses organismes. En 1948, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adopta la *Déclaration universelle des droits de l'homme* qui affirme l'universalité des droits. Quelques années plus tard, en 1966, la même instance adopta les Pactes sociaux qui allaient élargir les droits fondamentaux de la déclaration antérieure aux droits civils, économiques et sociaux. On passait ainsi de la vision des droits individuels, dits de « première génération », à la vision des droits collectifs, dits de « seconde génération ».

Dans la foulée de l'évolution du droit international, le Québec emboîta le pas en adoptant la *Charte des droits et libertés de la personne* (1975) et le Canada fit de même en 1982, avec la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Aujourd'hui, les citoyens et les citoyennes aspirent de plus en plus à participer au pouvoir et à influencer sur les politiques qui orientent leur vie et leur avenir. Pour sa part, la communauté internationale s'intéresse davantage aux droits de la seconde génération, incluant le droit à des conditions de vie décente, à une alimentation suffisante, à l'eau potable, à l'égalité des chances, à la protection contre la violence, à l'éducation, au travail et à un environnement sain. C'est pourquoi fut mis sur pied, en 1993, le

*Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*, chargé de la surveillance des droits humains dans le monde. C'est actuellement la Canadienne, Louise Arbour, qui en est le Haut-Commissaire.

**Extrait de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948)**

(...) Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne (art.3)

(...) Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels ou dégradants (art.5)

(...) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant, (...) l'habillement, le logement, les soins médicaux et les services sociaux (art. 25)

**Ce que le Canada s'est engagé à faire en signant cette déclaration et les pactes qui ont suivis :**

- À respecter les droits humains fondamentaux énumérés dans ces textes
- À protéger les droits humains fondamentaux
- À mettre ces droits en application au Canada et partout dans le monde

En conformité avec ses engagements internationaux, le Canada doit donc prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pauvreté et les injustices ; il ne doit pas préconiser la guerre et la violence.

## **LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN**

Jusqu'ici, le tableau des droits humains dans le monde a été peu reluisant :<sup>2</sup>

- 800 millions de personnes souffrent de malnutrition
- 1,3 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable
- Dans les pays pauvres, 1 personne sur 3 est sans logement
- 140 millions d'enfants n'ont pas accès à l'enseignement primaire
- 1/4 de la population des pays en développement vit dans la pauvreté absolue

Selon, la *Ligue des droits et libertés* du Québec et les rapports de plusieurs organismes canadiens et internationaux s'intéressant aux droits humains, le droit international est actuellement en recul sur plusieurs plans. Les préoccupations « sécuritaires » priment sur les droits humains, tandis que certains pays, comme le Canada, n'ont pas

<sup>2</sup>Source : Oxfam International, voir [www.oxfam.org/en/about/accountability/strategic\\_plan\\_30may2007](http://www.oxfam.org/en/about/accountability/strategic_plan_30may2007)

encore ratifié toutes les conventions internationales portant sur les droits.<sup>3</sup> De plus, s'il est vrai que la démocratie existe de façon formelle dans bon nombre de pays, sa viabilité ne peut être assurée que si la vaste majorité des citoyens et citoyennes peuvent participer au pacte social. Or, lorsque plusieurs groupes et individus sont exclus parce qu'ils sont pauvres, femmes, immigrants ou minoritaires, ils ne peuvent avoir accès à la dignité humaine ni espérer voir leurs conditions de vie s'améliorer. Cela constitue un facteur d'érosion de la cohésion sociale et de la participation dans une société fondée sur des principes et des valeurs démocratiques. Il faut bien admettre que le développement dans un pays n'est pas seulement affaire de croissance économique, c'est d'abord une affaire de participation des citoyens, de cohésion du lien social et de responsabilisation sociale.

Il semble que certains gouvernements aient oublié les principes et les raisons qui ont motivé leurs prédécesseurs à s'engager dans la rédaction et l'adoption des grandes chartes des droits. Aujourd'hui, la liberté de commerce, la liberté des investisseurs et les risques pour la sécurité priment trop souvent sur le respect des droits humains fondamentaux. Plusieurs groupes et individus se trouvent exclus de la définition des droits humains : les travailleurs migrants, les réfugiés, les travailleurs de maquillas, les femmes dans plusieurs pays ou les autochtones, par exemple.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- L'état de droit est primordial pour l'évolution de nos sociétés.
- Les droits humains définis dans les chartes nationales et internationales sont universels.
- Les droits collectifs (sociaux, culturels et économiques) sont aussi importants que les droits individuels.
- Il n'y a pas de solutions aux inégalités et aux conflits dans le monde, sans respect des droits et sans des engagements concrets de nos gouvernements en faveur d'un état de droit sur la planète.

## ARGUMENTAIRE

- Le Canada a joué dans le passé un rôle de leader dans l'élaboration et le renforcement du système international fondé sur les droits humains ; il doit reprendre ce leadership et continuer de faire la différence.
- Ce travail correspond aux valeurs et aux préoccupations de la population du Canada et du Québec.
- Dans les guerres et les conflits actuels, on ne peut agir sans égard aux principes du droit humanitaire qui exige la protection des populations menacées.
- Les droits humains sont l'épine dorsale de la démocratie ; on ne peut, en certaines occasions, les mettre en réserve ou les écarter même temporairement.

<sup>3</sup> Ligue des droits et libertés, *Un monde sous surveillance*. Numéro spécial du Bulletin, Montréal, printemps 2005 et *Dossier droit international : Est-il encore important pour le Canada*, Bulletin, Montréal, automne 2006.

- Tous les humains, quelle que soit leur culture, aspirent à l'équité et à la justice.
- Il nous faut miser sur la démocratie et l'état de droit plutôt que sur la force dans la gestion des conflits.
- Une société démocratique se doit de favoriser le pluralisme et la tolérance, ainsi que la cohésion sociale qui rendent toute société viable et humaine.

## Revendication 2: L'égalité entre les femmes et les hommes

---

*Nous exigeons partout l'égalité entre les femmes et les hommes, contribuant ainsi à l'empowerment des femmes.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Dans la foulée des grandes chartes portant sur les droits humains, le 20<sup>e</sup> siècle a été marqué par de nouvelles revendications en faveur des droits des femmes et par l'émergence d'une pensée socio-politique féministe. Dans plusieurs pays, des femmes ont mené des luttes pour l'égalité, allant des suffragettes qui réclamaient le droit de vote (en Angleterre, en France, aux États-Unis, au Canada et ailleurs) jusqu'aux luttes féministes multiples et originales de la fin du dernier siècle visant à changer les mentalités, les traditions et les pratiques.

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail (pour y rester cette fois) a permis d'élargir les revendications des femmes à tous les domaines, notamment sur le droit des femmes à l'éducation, au salaire égal, aux congés de maternité, sur la protection des femmes contre la violence conjugale et les violences sexuelles, sur le travail invisible des femmes et leur participation politique et sociale réelle, sur l'accès à la contraception et à l'avortement, contre l'exploitation sexuelle, etc. Ce trop bref survol ne peut témoigner de l'ampleur de ces luttes et du courage des militantes féministes qui ont porté ces actions et ces débats pour l'obtention des droits des femmes. Décrivant ces luttes, l'historienne québécoise Micheline Dumont n'hésite pas à parler «d'une onde de choc qui ravive la démocratie, appelle l'égalité et la liberté».<sup>4</sup>

Depuis la *Décennie des Nations Unies pour la femme*, déclarée par l'ONU en 1975, et les conférences internationales qui ont suivi (Mexico, 1975 ; Copenhague, 1980 ; Nairobi, 1985 ; Beijing, 1995), de multiples déclarations et programmes d'action ont été adoptés par la communauté internationale en faveur de l'égalité femmes-hommes et pour l'accès des femmes à des moyens pour atteindre cette égalité. Le Sommet du millénaire de l'an 2000 a réaffirmé la nécessité et l'engagement des nations du monde en faveur de la promotion de l'égalité des femmes, de leur émancipation et a lancé un appel à la mobilisation des gouvernements, des organisations internationales et des ONG, autour de cibles concrètes et mesurables pour faire avancer les droits des femmes et atteindre l'égalité entre les sexes.

<sup>4</sup> Voir Micheline DUMONT *La pensée féministe au Québec*, Éd. Remue-ménage, Montréal, 2003, page 730.

**Extrait de la *Déclaration de Beijing* (1995)<sup>5</sup>**

(...) Nous réaffirmons notre engagement à garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales. (art. 9)

(...) Nous sommes convaincus que le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix. (art.13)

## **LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN**

Malgré toutes les déclarations officielles, les femmes luttent encore pour la reconnaissance réelle de leurs droits et de leur dignité. En témoigne la «Marche du pain et des roses», menée au Québec (en 1995), soulignant la pauvreté qui touche davantage les femmes. Cet événement a été suivi d'une mobilisation mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, avec la «Marche mondiale des femmes» (de l'an 2000), initiée par la Fédération des femmes du Québec, appuyée par des centaines de groupes de femmes et d'organisations de la société civile du monde entier. Cet événement marquant rappela à la communauté internationale que l'égalité femmes-hommes est loin d'être acquise et que l'accès des femmes à l'éducation, à un travail décent, à la santé et au droit de vivre sans violence demeurent toujours un idéal à atteindre. L'adoption récente de la loi anti-pauvreté au Québec est un pas dans la bonne direction.

Le contexte actuel, caractérisé par la mondialisation et la libéralisation excessive des marchés, nous renvoie aux problèmes liés à la précarisation des emplois et à la pression des salaires vers le bas, particulièrement dans les secteurs où travaillent majoritairement des femmes, tels le textile, le vêtement, les emplois domestiques, les services en général ou encore l'économie informelle et la sous-traitance. Poursuivant une logique néolibérale, les gouvernements des pays industrialisés réduisent leurs budgets et coupent dans les finances publiques, poussant ainsi les femmes à assumer davantage le fardeau des responsabilités familiales traditionnelles (soins aux enfants, aux personnes âgées ou malades, etc.) souvent en plus de leur emploi. Dans les pays en voie de développement, les politiques d'ajustement structurel (PAS), imposés dans les années 1980 aux pays endettés par les institutions financières internationales, ont poussé les pays à réduire leurs budgets publics déjà insuffisants et à couper encore dans des secteurs névralgiques pour l'avancée des femmes, tels l'éducation et la santé. C'est ce qui explique la pauvreté croissante des femmes et l'augmentation des inégalités.

<sup>5</sup>Rapport de la Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995.

**Quelques données sur la condition des femmes dans le monde :<sup>6</sup>**

- 60 % de la population active la plus pauvre du monde est constitué de femmes
- En 2005, le ratio garçon-fille dans l'enseignement secondaire en Asie du sud était de 0,77 % et en Afrique sub-saharienne, de 0,79 %
- On prévoit qu'il y aura à la fin 2015, un déficit de 6 millions de filles scolarisées

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Malgré certains progrès, l'égalité femmes-hommes est loin d'être acquise, au Québec comme dans le reste du monde.
- La reconnaissance du principe d'égalité des sexes est primordiale pour donner aux femmes la possibilité d'exiger un partage plus équitable du pouvoir et des ressources pour améliorer leurs conditions de vie et leur statut dans la société.

**Définitions de l'« empowerment » :**

Les écrits scientifiques définissent généralement l'« empowerment » comme un processus par lequel des personnes ou des communautés élargissent l'éventail des actions possibles pour exercer un plus grand contrôle de leur vie.

Laure Fortin<sup>7</sup>

L'« empowerment » vise à susciter et à appuyer des stratégies d'appropriation des pouvoirs par les femmes qui assurent une pleine participation dans un processus de développement démocratique pris en charge par l'ensemble de la communauté.

Source : [www.suco.org/politique-genre.html](http://www.suco.org/politique-genre.html)

<sup>6</sup> Plan stratégique 2007-2012 d'OXFAM International, op. cit.

<sup>7</sup> Laure Fortin « Contributions éthiques des représentations sociales à l'étude de l'empowerment : le cas du mouvement des femmes » dans le *Journal international sur les représentations sociales*, vol 3, no.1.

## ARGUMENTAIRE

- Les droits humains sont universels et doivent s'appliquer aux hommes comme aux femmes.
- Même les acquis découlant des luttes antérieures pour la promotion des droits des femmes sont récents et fragiles.
- Le contexte néo-libéral et la prédominance de l'économie de marché entraînent des reculs et creusent les inégalités entre les femmes et les hommes et entre les peuples.
- Les luttes des femmes d'ici sont inséparables de celles des femmes des pays du Sud.
- Les luttes menées par les femmes dans les pays en développement, souvent dans des conditions très difficiles, sont une source d'inspiration. Par exemple, les mères de la Place de mai en Argentine, Rigoberta Menchu au Guatemala, les collectifs de femmes regroupés pour assurer la subsistance de leurs familles au Nicaragua, en Inde, en Afrique du sud, etc.<sup>8</sup>
- Malgré les discours officiels de certains gouvernements, peu de moyens et de ressources sont accordés aux femmes pour qu'elles puissent atteindre l'égalité et consolider leurs acquis.
- Il est à présent admis par la communauté internationale, que l'objectif d'égalité femmes-hommes constitue un facteur déterminant pour la réduction de la pauvreté.<sup>9</sup>

<sup>8</sup> Voir le cahier Fédération des femmes du Québec, *Pas à pas pour changer le monde*, Montréal, 2000, 113 pages.

<sup>9</sup> Cf. Plan stratégique 2007-2012 d'OXFAM International, op.cit.

## Revendication 3: La souveraineté politique des États

---

*Nous voulons renforcer le rôle et la souveraineté politique des États et leurs responsabilités à l'égard de leurs populations, à l'intérieur du processus de coopération et d'interdépendance que suppose toute mondialisation des problèmes et des solutions.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

L'idée de souveraineté nationale est issue des grandes révolutions des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle et de l'affirmation des nationalités au 19<sup>e</sup> siècle. Beaucoup plus tard, au 20<sup>e</sup> siècle, les luttes de libération nationale ont fait écho pour ainsi dire à cette aspiration à la souveraineté des peuples et des nations. Mais au même moment, le «concert» des nations constatait, surtout dans le contexte des deux grandes guerres et de la crise économique mondiale de 1929, la nécessité d'une collaboration interétatique pour éviter les conflits et assurer une certaine stabilité économique mondiale. Ce constat déboucha sur la mise en place du système onusien.

#### Définitions de la souveraineté

La souveraineté c'est «la qualité de l'État de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit.»

Source : Encyclopédie de l'AGORA <sup>10</sup>

La souveraineté c'est «le caractère indépendant d'un État qui n'est soumis à aucune autorité extérieure autre que celle qu'il a librement accepté.»

Source : Wikipedia

«La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants».

Article 3 de la Constitution française de 1958

<sup>10</sup><http://agora.qc.ca/encyclopédie/recherche.nsf>

## LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Aujourd'hui, avec la mondialisation, on observe un bouleversement des rôles et des responsabilités des États ce qui entraîne une limitation sérieuse de leurs marges de manœuvre. Les grandes corporations et de puissants groupes financiers ou d'investisseurs menacent l'autorité des États par leur poids financier et par les contraintes qu'elles réussissent à imposer aux États, sans égard aux besoins des populations locales ni même aux priorités nationales. Plusieurs grandes corporations multinationales ont des revenus qui excèdent bon nombre des produits intérieurs bruts (PIB) des pays de la planète. Par exemple, le revenu de Wall-Mart excède le PIB de 161 pays du monde.<sup>11</sup> Par ailleurs, dans les négociations commerciales, entreprises surtout depuis les premiers rencontres du GATT et plus tard sous l'égide de l'OMC, les États ont tenté d'assouplir leurs législations et leurs réglementations internes touchant notamment les échanges, les investissements étrangers, les règles du commerce, l'environnement et la protection de la culture nationale.

De tels changements sont le fait de gouvernements irresponsables ou impuissants, qui cèdent devant les grandes corporations et leur font des concessions qui désavantageront leurs populations. Au nom des principes économiques du néolibéralisme, des gouvernements misent sur la réduction des impôts et le retrait de l'État de certains secteurs de l'économie nationale pour laisser le champ libre aux investisseurs privés et étrangers. Des services essentiels soumis à la logique du profit risquent d'être moins accessibles à toutes les couches de la population. Par exemple, la privatisation des services d'aqueduc, des transports, des soins de santé de base ont souvent provoqué des hausses de coûts et le manque d'accessibilité de ces services dans certaines régions.

Devant ces forces du marché, il arrive souvent que les décisions soient prises sans que les parlementaires eux-mêmes soient bien au fait des implications sociales des traités commerciaux signés et des avantages consentis aux investisseurs. Les plus petits États sont soumis à des pressions auxquelles ils ne peuvent faire face. Ils sont parfois dans l'incapacité d'avoir les ressources humaines suffisantes et compétentes aux tables de négociation des traités commerciaux. Cela confirme les critiques concernant le manque de transparence et le déficit démocratique entourant tout le processus de négociation des traités économiques. Il faudrait rétablir un meilleur équilibre entre les dirigeants des États et le pouvoir des grandes corporations, car même si les gouvernements devaient rendre des comptes à leurs populations, comment pourraient-ils échapper à des règles commerciales injustes? À titre d'exemple, mentionnons l'ouverture des marchés agricoles africains aux importations issues d'Europe et des États-Unies, dont les agriculteurs bénéficient de subventions de leur État.

<sup>11</sup> D'après les Fascicules BIC *Le néolibéralisme et la démocratie*, disponibles chez ATTAC Québec.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Redonner à chaque État national les pouvoirs et les responsabilités nécessaires pour assurer le bien commun.
- Établir des collaborations inter-étatiques volontaires et acceptées démocratiquement par les populations.
- Reconnaître que les États ne peuvent agir seuls pour résoudre les problèmes internationaux dans le contexte actuel de la mondialisation.

## ARGUMENTAIRE

- Le pouvoir économique et le pouvoir des investisseurs est une menace à la qualité de la démocratie dans divers pays du monde.
- Les représentants élus dans les États semblent avoir peu de prise sur les décisions touchant les négociations commerciales.
- La responsabilité des États est d'assurer le bien-être de leurs populations et les services essentiels auxquels elles ont droit.
- Il est inacceptable de laisser aux grandes corporations le pouvoir de poursuivre les États si ces derniers adoptent des mesures pouvant porter atteinte à leurs profits.
- C'est par la coopération et des négociations plus symétriques que les États peuvent rester souverains et continuer de répondre aux besoins de leurs populations.

## Revendication 4: Condamnons la guerre et la militarisation

---

*Nous condamnons la guerre et la militarisation comme manière de régler les conflits. Nous refusons et dénonçons le détournement d'une partie de l'aide au développement au profit de considérations «sécuritaires», liées à la « guerre au terrorisme ».*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale s'est dotée d'institutions internationales pour prévenir les conflits. Malgré cela, plusieurs conflits continuent de prévaloir. Dans des régions comme le Moyen-Orient et l'Afrique, les conflits et la guerre sont des réalités de la vie quotidienne. Mais la guerre a frappé aussi en Europe (ex-Yougoslavie et Tchétchénie). Un nouveau vocabulaire est inventé pour décrire la guerre (guerre des étoiles, guerre de basse intensité, guerres oubliées, guerre pour la paix, freedom fighters, dommages collatéraux, etc.), comme si on voulait, devant l'opinion publique, rendre ces guerres plus abstraites et humaines. Plusieurs guerres «intérieures» se succèdent aussi sans fin, menaçant la stabilité du monde et atteignant des populations déjà démunies et sans ressources (hausse de la criminalité, destruction de l'habitat et de l'environnement, violence et abus sexuels sur les femmes et les enfants). Quand les conflits se résolvent les pays pauvres restent aux prises avec des économies détruites, des milliers de mines antipersonnel sur leur territoire et des milliers de personnes blessées ou handicapées. Ces conflits génèrent un grand nombre de réfugiés et des vagues de migrations économiques.

L'apport massif d'armes dans les pays en développement<sup>12</sup> relègue les dépenses de l'aide publique au développement (APD) loin derrière d'autres priorités. Avec les armements de hautes technologies, les guerres sont de plus en plus coûteuses. Ainsi, en 1997, en comparaison de l'APD de 21 pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui totalisait 47 milliards de dollars, les budgets militaires mondiaux étaient de 800 milliards.<sup>13</sup> De plus, à cause de ces conflits, on évalue que, depuis 1994, l'«aide humanitaire» représente 10% du budget total de l'APD, en comparaison à 2% vers 1989.<sup>14</sup> L'aide humanitaire a pour objet d'assister les populations victimes de catastrophes naturelles, de guerres, de conflits, etc.

<sup>12</sup> Voir Michael Renner, cité dans *Un monde pour tout le monde*, Association canadienne des Nations Unies, 1999, page 53.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Nous ne disposons pas des chiffres actuels.

## LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Lors d'un colloque du groupe pacifiste ontarien, Project Ploughshares,<sup>15</sup> Paul Rogers, conférencier invité, attribuait les conflits actuels aux principales causes suivantes :

- l'injustice économique actuelle qui exclue environ 1/5 de la population mondiale qui ne participe pas à la richesse mondiale ;
- la conscience de plus en plus grande de cette population marginalisée, attirée par la consommation (par exemple, révoltes rurales en Chine, révoltes maoïstes au Népal, actions du Sentier lumineux au Pérou) ;
- selon ce conférencier, la montée du mouvement Al Qaëda serait un phénomène lié à la précédente dynamique ;
- la pression des changements climatiques qui provoquent des désastres largement médiatisés, mais qui aussi affecte de façon quotidienne une large partie de la population du globe dépendante de l'agriculture ;
- la militarisation croissante (prolifération des armes et du commerce des armes) et l'arrivée de nouvelles armes hautement technologiques.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les ventes d'armes battent de nouveaux records et la porte est grande ouverte à l'action unilatérale des États-Unis, avec la justification de guerres dites « préventives ». Le Canada, jusqu'à récemment surtout engagé dans des missions de paix - sa dernière participation à une guerre remontait à la guerre de Corée en 1953 - « fait un retour », aux dires du gouvernement Harper, sur la scène des conflits armés avec son intervention en Afghanistan. Après des années de compressions budgétaires, dictées par l'objectif du déficit zéro, le gouvernement change de discours et les budgets militaires sont à la hausse. De plus, au nom de la guerre contre le terrorisme, les normes internationales sur les droits humains sont écartées : détentions illégales, torture, surveillance électronique et autre à grande échelle.<sup>16</sup> Le gouvernement intensifie donc ses efforts pour justifier son intervention militaire en Afghanistan. Pourtant, les manifestations massives contre la guerre en Iraq, en 2003, au Québec, au Canada et à travers le monde entier, montrent hors de tout doute que les populations ne veulent pas de la guerre.

<sup>15</sup> Paul Rogers, *Into the Long War Contemporary threats to International Peace and Security*, document du Symposium des 9-10 nov. 2006 sur le site [www.ploughshares.ca/libraries/build/30thannsymposium.pdf](http://www.ploughshares.ca/libraries/build/30thannsymposium.pdf)

<sup>16</sup> Ligue des droits et libertés, *Nous ne sommes pas plus en sécurité, nous sommes moins libres*, Montréal, novembre 2004.

Les **multinationales** selon leur rang dans les **profits** réalisés dans les activités militaires et en proportion de leurs ventes totales (2003)<sup>17</sup>

1 <sup>er</sup> rang	Lockeed Martin	États-Unis	1,053 millions \$	78 % de ses ventes
2 <sup>e</sup>	Boeing	États-Unis	718 millions \$	48 % de ses ventes
6 <sup>e</sup>	General Dynamics	États-Unis	1,004 millions \$	79 % de ses ventes
79 <sup>e</sup>	CAE	Canada	46 millions \$	58 % de ses ventes

Les **dépenses militaires nationales** (2004)<sup>18</sup>

1 <sup>er</sup> rang	États-Unis	455,3 milliards \$	1,533/hab	47 % du total mondial
2 <sup>e</sup>	Grande Bretagne	47,4 milliards \$	798/hab	5 % du total mondial
3 <sup>e</sup>	France	46,2 milliards \$	764/hab	5 % du total mondial
13 <sup>e</sup>	Canada	10,6 milliards \$	336/hab	1 % du total mondial

Avec la logique de sécurité définie par l'administration Bush, toutes les politiques cherchent à se donner une nouvelle cohérence et l'APD prend un virage inquiétant. L'énoncé de politique *Inscrire la coopération pour le développement dans une politique de prévention du terrorisme*, adoptée par les États membres de l'OCDE en 2003, établit un tournant dans les principes de l'APD affirmant clairement cette subordination à la « lutte au terrorisme ». Pour les donateurs, il ne s'agit pas simplement de « mieux faire ce à quoi ils sont déjà engagés » en vue de « priver le terrorisme de soutien populaire », mais de « mettre les instruments de coopération pour le développement au service de la prévention au terrorisme ». C'est au nom de cette nouvelle cohérence recherchée que l'*Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde* (2005) intègre l'approche des « 3 D » : la diplomatie, la défense et le développement. Cette tendance à rendre la lutte à la pauvreté tributaire de la guerre contre le terrorisme ouvre la porte au glissement des budgets de l'aide vers l'intervention militaire et les opérations de maintien de la paix. C'est ainsi que l'Afghanistan est devenu le plus important bénéficiaire de l'aide canadienne et une bonne partie des efforts de reconstruction sont confiés à l'armée canadienne.<sup>19</sup>

<sup>17</sup> Source : Ligue des droits et libertés, *Nous ne sommes pas plus en sécurité, nous sommes moins libres*, Montréal, novembre 2004.

<sup>18</sup> idem

<sup>19</sup> Source : AQOCI, Document de référence des États généraux, 2006, voir site : <http://www.aqoci.qc.ca/ressources/pdf/DocumentReference.pdf>

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- L'histoire nous montre que la guerre n'est pas une solution aux conflits.
- La guerre menace la démocratie et les droits humains.
- La guerre a un impact sur l'économie (production d'armement) et sur les nouvelles affectations des budgets de l'aide internationale (y compris de l'aide humanitaire).
- Les justifications des guerres actuelles s'appuient sur un discours axé sur le « danger du terrorisme » pour contrer l'opposition grandissante de la population contre le gaspillage résultant de la guerre.
- Toutes les populations, y compris celles des pays belligérants, refusent la guerre.

## ARGUMENTAIRE

- Le nombre de morts résultant de la guerre est de plus en plus important dans les populations civiles : lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la proportion de civils parmi les morts était de 5 %, alors qu'elle est de 80 % aujourd'hui.
- En plus de tuer et de blesser des millions de civils, les nouvelles armes et les guerres font des dommages quasi-irréversibles à l'environnement.
- Loin de résoudre les conflits, la guerre ne fait que renforcer les antagonismes existants.
- Il faut utiliser la voie diplomatique et les organisations internationales (malgré leurs déficiences) pour résoudre les conflits, sinon leur crédibilité est mise en doute.
- La charte des Nations Unies indique qu'aucun État ne peut imposer une résolution votée par elle, par la force militaire.
- La guerre ne fait que servir les intérêts des corporations privées qui s'enrichissent avec la production et la vente d'armes ainsi que les contrats de sécurité. On sait que plusieurs firmes multinationales recherchent les opportunités de la guerre.
- La pression actuelle de la guerre en Iraq se fait sentir sur l'économie mondiale et américaine.
- L'approche du deux poids, deux mesures des forces belligérantes qui ne sont pas intervenues au Timor oriental par exemple, lorsque l'Indonésie l'a envahi et tué des centaines de milliers de civils.
- Les montants consacrés aux budgets militaires pourraient servir à la réduction de la pauvreté. Ainsi, par exemple, le Brésil a reporté en 2005 l'achat de nouveaux jets militaires pour financer un important programme de lutte contre la faim.
- Des campagnes non-violentes peuvent faire davantage que la guerre pour chasser des dictateurs et des régimes non démocratiques (par exemple, la chute de Marcos en 1986 ; la défaite par l'action d'un mouvement pro-démocratie de Slobodan Milosevic en 11 semaines, ce que les bombardement de l'OTAN sur Belgrade n'avaient pas réussi à faire ; la stratégie de Gandhi en Inde contre le système colonial britannique ; les mères de la Place de mai en Argentine contre la dictature).
- Peut-on imposer la démocratie par la guerre ?

### Sources :

<http://www.ploughshares.ca> / La revue New Internationalist, août 2005.

## Revendication 5 : Une réforme des Nations Unies

---

*Nous réclamons une réforme des Nations Unies et des agences et institutions spécialisées pour favoriser une plus grande participation des pays du Sud aux décisions qui concernent l'avenir du monde et une diminution des divers privilèges politiques hérités de l'histoire par une minorité de pays riches ou puissants.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, il y a 60 ans, les États ont voulu se donner des outils internationaux pour assurer la paix et le développement dans le monde. Fondée en 1945, l'Organisation des Nations Unies (ONU) succède à la *Société des Nations*. Ses missions de paix et ses nombreuses agences ont été mises en place dans un contexte mondial passablement différent de ce qu'il est aujourd'hui : implosion du monde soviétique, évolution de la nature des conflits, terrorisme, apparition d'acteurs internationaux puissants à côté des États, désengagement financier des États-Unis, pour ne citer que les éléments majeurs en plus de certaines crises de crédibilité qui ont miné cette organisation (génocide au Rwanda, scandale des pot-de vins, difficultés au sein des missions des « Casques bleus »).

Au moment de la mise sur pied de l'ONU, une très grande majorité des pays du Sud étaient encore sous le joug colonial et les pouvoirs au sein de l'ONU étaient concentrés dans les mains de quelques puissances du Nord (Cinq membres permanents du Conseil de sécurité avaient un droit de veto) et, malgré le passage à tous les 2 ans des membres temporaires au sein du Conseil, ce dernier demeure une institution boiteuse car des États membres sont plus égaux que d'autres, pour ainsi dire.

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

On constate aujourd'hui que malgré le nombre important d'agences que l'ONU a créé pour gérer les questions de développement, des droits humains, de l'enfance, des réfugiés, de la culture ou du maintien de la paix, de gros sujets sont traités en parallèle et laissés aux mains de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Banque mondiale (BM) ou du Fonds monétaire international (FMI), sans que ces organismes lui soient imputables.

L'Assemblée générale de l'ONU semble sous-utilisée et plusieurs conflits actuels ont fait l'objet d'interventions en dehors de son cadre telles : l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au Kosovo, l'Australie au Timor oriental, les États-Unis en Iraq et la Grande Bretagne en Sierra Leone en 2000. Malgré ses échecs et ses paradoxes plusieurs réalisations ont été accomplies par les Nations Unies. L'expérience des « casques bleus » montre bien que l'ONU n'a pas les moyens en personnel de bien gérer les activités sur le terrain et de donner à ces personnes-ressources les moyens d'agir.<sup>20</sup> Mais tout au cours des années 60, l'organisation a donné une voix internationale aux pays du Sud et a initié la création de la Conférence des Nations Unies pour la coopération et le développement (CNUCED).<sup>21</sup> L'attitude des États-Unis qui préfère agir unilatéralement, en dehors de l'ONU, et son refus de verser les sommes dues pour sa participation ont créé un climat de crise au sein de l'ONU.

Malgré tout, le travail des agences de l'ONU se poursuit sur le terrain, auprès des populations les plus démunies et celles qui sont menacées par les conflits ou les catastrophes naturelles, dans des endroits où on se demande bien qui pourrait apporter de l'aide à part l'ONU. La plupart des pays reconnaissent aujourd'hui encore le rôle important de l'ONU. Il ne fait donc aucun doute que, pour être efficace dans le nouveau contexte international, la réforme de l'ONU s'impose. Or, si l'ONU est réformée, ce n'est certainement pas pour confirmer le pouvoir des grandes puissances. Mais l'ONU peut-elle se réformer sans la participation des puissances qui détiennent le pouvoir? A cet égard, plusieurs recommandations proposées par l'ancien secrétaire général sont restées sans suites.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Les instances de l'ONU ne sont pas adaptées à la conjoncture internationale actuelle et les instances décisionnelles de l'ONU, laissées aux mains des grandes puissances, ne sont plus adéquates.
- Les pays riches et les grandes puissances contrôlent toujours les organisations internationales, mais les pays du Sud aspirent de plus en plus à prendre part aux décisions qui les concernent tout autant, afin de s'assurer qu'elles reflètent leurs intérêts légitimes.
- L'Assemblée générale des Nations Unies, qui réunit les 192 pays membres de l'ONU, devrait jouer un rôle plus important au sein de cette organisation.

## ARGUMENTAIRE

- En général, l'opinion publique exprime un « besoin d'ONU ». Malgré toutes les lacunes identifiées, la majorité des pays semblent en accord avec la réforme de l'ONU et non avec sa disparition.

<sup>20</sup> Le sénateur canadien et ex-général au Rwanda, Roméo Dallaire, en fait largement état dans ses écrits et ses entrevues récentes.

<sup>21</sup> Hugo Ruiz Diaz « Une tribune pour les pays du Sud », dans *Le Monde diplomatique*, septembre 2005.

- Le système onusien est sous-utilisé.
- L'ONU a souvent été une tribune efficace pour les pays du Sud.
- On ne peut pas laisser les États riches et puissants décider de l'avenir du monde dans leur seul intérêt.
- Avec 192 pays membres, l'ONU incarne le véritable multilatéralisme. Si on lui en donne le pouvoir, elle pourrait apporter une réponse efficace contre le terrorisme et assurer la sécurité des populations civiles au besoin.
- Une plus large participation des sociétés civiles du Nord et du Sud au sein de l'ONU pourrait créer une nouvelle dynamique et dé-bureaucratiser l'ONU et ses agences.
- Les agences de l'ONU, telles le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), l'UNICEF (agence pour l'enfance) et la FAO (sur l'alimentation) fournissent de nombreuses études fiables sur la situation du monde ; il faut que ce travail se poursuive.
- Les agences onusiennes sont souvent les seules à intervenir dans des pays très pauvres, il faut leur donner les moyens et les outils pour agir plus rapidement et plus efficacement.
- Il faut augmenter les capacités de l'ONU qui ne sont pas adaptées aux nombreuses crises dans le monde actuel.
- L'ONU dispose de toutes sortes de facilités pouvant favoriser la coopération entre pays du Sud.

### **Les coûts de l'ONU<sup>22</sup>**

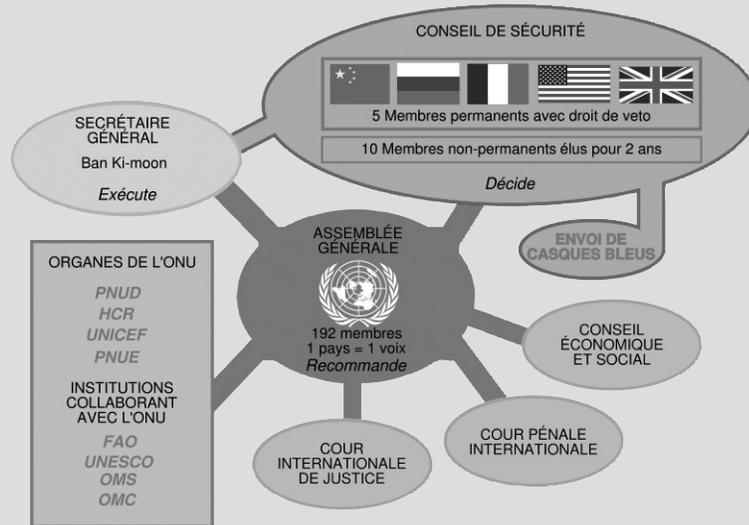
Pour l'ensemble du système onusien en 2001 :

- 11,9 milliards \$
- C'est l'équivalent de 15 % des revenus du gouvernement de l'Australie
- C'est l'équivalent de 13 % des dépenses militaires des pays membres de l'OTAN
- 2,7 milliards consacrés aux missions des forces de maintien de la paix équivaut environ au budget de la police de New York

Compte tenu de l'ensemble de sa mission, l'ONU ne coûte pas si cher que cela !

<sup>22</sup> Tiré de la revue *New Internationalist*, janvier-février 2005.

## Fonctionnement de l'ONU<sup>23</sup>



L'Organisation des Nations unies comprend six organes principaux :

- L'Assemblée générale ;
- Le Secrétariat, chargé du bon fonctionnement de l'ONU, avec à sa tête le secrétaire général des Nations unies ;
- Le Conseil de tutelle, chargé de surveiller les territoires placés sous tutelle ;
- Le Conseil économique et social ;
- Le Conseil de sécurité ;
- La Cour internationale de Justice, chargée de régler les litiges entre les États.

(Suite page suivante)

### **Fonctionnement de l'ONU (suite)**

Là où la Société des Nations n'était qu'un espace de dialogue où les diplomates pouvaient se rencontrer pour établir des consensus, l'ONU peut, avec le Conseil de sécurité, prendre des décisions concrètes. Celles-ci peuvent déboucher, par exemple, sur l'autorisation d'employer une force armée pour maintenir ou rétablir la paix.

En plus des six organes principaux, l'ONU a créé au fil du temps de nombreuses agences spécialisées (comme l'OMS pour la santé ou l'UNESCO pour la coopération internationale en matière de développement de l'éducation, des sciences et de la culture).

#### **Sources :**

Pierre Beaudet, *La réforme de l'ONU, pour qui pourquoi?* septembre 2005 sur le site : [www.alternatives.ca/article2082.html](http://www.alternatives.ca/article2082.html)

J. L. Roy, *L'ONU, une structure mondiale pour la paix et la sécurité*, Le Devoir, Montréal, 7 mars 2003, p. A-9.

W. Reinicke et Francis Deng, *Choix cruciaux. Les Nations Unies, les réseaux et l'avenir de la gouvernance mondiale*, CRDI, Ottawa, 2000, 150 pages.

## Revendication 6 : La démocratisation des institutions financières internationales

---

*Nous exigeons la réforme et la démocratisation des institutions financières et commerciales internationales pour assurer un meilleur partage de pouvoirs de décision, assujettir ces décisions aux normes internationales reconnues en matière de droits humains, et faire en sorte que ces décisions servent vraiment les populations des pays désavantagés plutôt que les intérêts des bailleurs de fonds. Nous réclamons l'établissement de nouvelles règles du commerce international qui soient plus équitables et plus soucieuses des intérêts économiques et sociaux des pays du Sud.*

### **Les institutions financières et commerciales internationales**

- Le **Fond monétaire international (FMI)** a été créé en 1944, lors de la conférence de Bretton Woods, en vue d'aider les pays en cas de déficit de leur balance des paiements et favoriser ainsi la stabilité du système monétaire mondial (stabilité des taux de change); les pays membres versent une quote-part en fonction de leur poids économique. Aujourd'hui, tout comme la BM, le FMI finance aussi les pays en développement (siège à Washington).
- La **Banque mondiale (BM)**, créée lors de la même conférence, est une institution visant au début à financer le développement, puis la reconstruction en Europe, après la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945). Par la suite, la BM a contribué à financer le développement dans les pays en développement (siège à Washington).
- L'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** est une institution internationale instituée en 1995 par la conférence de Marrakech portant sur l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS), plus connu sous l'acronyme anglais GATS (General agreement on trade and services). L'OMC gère les accords commerciaux issus de l'Uruguay Round, ainsi que les conflits commerciaux entre les pays (siège à Genève).

## ORIGINE ET FONDEMENTS

Le FMI et la Banque mondiale ont été particulièrement actifs dans le dossier de la dette extérieure des pays en développement. Cette dette s'est accrue de façon importante au cours des années 70. Pour tenter de remédier à la situation, le FMI a imposé des programmes d'ajustements structurels (PAS) qui s'appuient sur la théorie libérale économique classique selon laquelle il faut, pour assainir l'économie, libéraliser les prix, réduire les subventions et les budgets de l'État, favoriser l'investissement privé et contrôler l'inflation. Ces programmes ont été très durs pour les pays du Sud et ont provoqué des reculs dans les nouveaux pays indépendants qui voulaient notamment protéger leurs industries naissantes et financer l'accès à l'éducation gratuite et à certains services pour leurs populations. Des privatisations brutales ont eu lieu dans tous les pays endettés. Le cas de l'Argentine, dans les années 90, est dramatique : les privatisations ont donné lieu à la corruption, les investisseurs étrangers ont été favorisés, les salaires ont chuté et la population de ce pays, pourtant riche en ressources, a été plongée dans la misère.

## LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

L'OMC, depuis sa création en 1995, a organisé plusieurs rencontres internationales avec ses membres (environ 150), afin de poursuivre, dans la foulée des négociations qui ont précédé sa création, la négociation de nouveaux accords commerciaux internationaux. Les négociations récentes ont porté sur le secteur des services (AGCS) et sur les droits de propriété intellectuelle (TRIP'S), qui touchent notamment les brevets pharmaceutiques, les droits d'auteurs, les marques, ainsi que les subventions agricoles aux producteurs des pays riches. Les dernières rencontres de l'OMC, tenues à Seattle, à Doha et à Hong-Kong ont particulièrement attiré l'attention mondiale à cause des manifestations populaires et des protestations organisées parallèlement à ces rencontres par des groupes alter-mondialistes.

Ces groupes, issus de la société civile, reprochent surtout aux institutions internationales financières et commerciales les éléments suivants :

- Ces institutions ne rendent pas des comptes au système international ; elles fonctionnent en parallèle au système onusien et n'ont pas véritablement de compte à rendre à l'Assemblée des Nations Unies ou à son Conseil économique et social.
- Les pays qui entrent à l'OMC sont cooptés et les pays les plus riches disposent de plus de pouvoirs au sein du FMI.
- Ces institutions fonctionnent en vase clos et les membres qui y siègent ignorent complètement les conventions internationales signées ailleurs (telles la Convention internationale du travail ou la Convention internationale sur les droits de l'enfant). Ainsi, ils font prévaloir la liberté des investisseurs et la rentabilité des investissements au dépend des droits des travailleurs (tels le droit d'association, de travailler dans des conditions décentes, etc.), tout en ignorant la protection de l'environnement.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Il faut démocratiser les institutions internationales pour assurer une cohérence entre leurs politiques et les objectifs nationaux. Il faut les rendre plus transparentes.
- Il faut rendre les institutions internationales redevables auprès des populations et les rendre redevables les unes par rapport aux autres.
- Les grandes corporations peuvent influencer les institutions internationales dans le sens de leurs intérêts propres. Il faut rendre ces institutions plus perméables aux demandes de la société civile pour que le fonctionnement du commerce international respecte les droits humains et que les conditions d'exploitation des ressources de la planète respectent le milieu environnemental.
- Le respect des conditions de développement des pays du Sud et de leurs besoins particuliers doivent être prioritaires.

## ARGUMENTAIRE

- Les politiques de la BM et du FMI ont été désastreuses pour beaucoup de pays du Sud qui ont été étouffés économiquement par leurs exigences.
- Ces politiques ont généré des désordres sociaux importants dans plusieurs pays : révoltes spontanées des consommateurs, pillages des magasins, montée du radicalisme politique.
- Les organisations internationales ne peuvent fonctionner en vase clos si on veut assurer la sécurité mondiale.
- Les mêmes pays membres ne peuvent voter en contradiction d'une instance à une autre.
- De hauts fonctionnaires de ces institutions (comme J. Stiglitz) ont admis les erreurs et les abus. Il s'agit maintenant de prendre toutes les mesures nécessaires pour redresser la situation.

## Revendication 7 : L'annulation sans conditions de la dette

---

*Nous réclamons l'annulation sans conditions de la dette des pays pauvres du Sud, déjà largement repayée.*

### Définitions

**La dette publique** représente l'ensemble des prêts et des crédits, portant intérêt ou non, obtenus par un État que celui-ci doit rembourser à un pays créateur, une institution internationale ou une banque privée.<sup>24</sup>

**La dette extérieure** est le volume des dettes contractées par un pays à l'égard d'autres pays. En 2002, la dette extérieure des pays en développement (PED) représentait environ 2 100 milliards de dollars.<sup>25</sup>

**Le niveau de la dette** est généralement exprimé selon deux ratios : le taux d'endettement, qui désigne le montant de la dette par rapport au produit national brut (PNB), et le ratio de la dette, qui désigne le montant de la dette par rapport aux revenus d'exportation du pays endetté. Si le ratio par rapport au PNB atteint 50 %, le pays est considéré comme étant très (ou trop) endetté. Pour le second ratio, on a observé en 1998 que le taux moyen des pays endettés était de 135 %.

## ORIGINE ET FONDEMENTS

Au cours des années 60 et 70, la disponibilité du crédit a été très grande sur le marché mondial financier. Les «euro-dollars» découlant du Plan Marshal pour l'Europe, ainsi que les «pétro-dollars» découlant des flux d'argent disponibles chez les pays producteurs de pétroles ont provoqué une grande affluence financière. Les banques centrales et privées (62 % des prêts consentis) ont cherché à tirer partie de ces liquidités en offrant massivement des crédits aux PED.

<sup>24</sup> Voir à ce sujet la trousse Solidarité en herbe, *Un monde sans pauvreté, agissons !*, réalisée par l'AQOCI à l'occasion des 9<sup>e</sup> Journées québécoises de la solidarité internationale, 2005.

<sup>25</sup> Selon le *Dictionnaire de Sciences économique et sociales*, Boréal, 2002.

La dette publique aux PED a été multipliée par 12, entre 1968 et 1980. Au départ, les taux d'intérêts étaient relativement bas, mais le choc pétrolier, survenu au milieu des années 1970, a provoqué une hausse vertigineuse des taux d'intérêts, en moyenne de 5 à 20%. La répercussion de ces hausses brutales des taux d'intérêts a obligé les PED à contracter de nouveaux emprunts pour payer leur dette ou plutôt les intérêts de cette dette. Ainsi, suite à la flambée des taux d'intérêt, on évalue que les PED ont transféré, entre 1981 et 2000, vers les pays du Nord, l'équivalent de 6 fois la dette qu'ils avaient en 1981.

## LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

En 1982, certains pays endettés ont suivi l'exemple du Mexique, qui se déclarait alors en suspension de paiement. Les institutions financières internationales ont continué à verser des crédits aux PED avec des conditions draconiennes : élimination des contrôles sur les investissements et des contrôles sur les salaires ; privatisation des entreprises publiques pour payer la dette (porte ouverte à la corruption) ; encouragement à la monoculture d'exportation ; dévaluation de la monnaie locale, notamment pour favoriser l'exportation ; réduction des budgets publiques, notamment dans les services de santé et d'éducation. Pour certains pays africains, cela se traduisait, par exemple, par la réduction de la scolarisation obligatoire de la 6<sup>e</sup> année à la 4<sup>e</sup> année<sup>26</sup>. Dans un tel contexte, malgré l'augmentation de la production locale et l'entrée de devises issues de l'exportation, les bas salaires, les hausses de prix dus à la dévaluation de la monnaie et la hausse des taux d'intérêts ont aggravé la pauvreté. Par conséquent, force est de constater que les économies des pays du Sud n'ont fait qu'alimenter les banques des pays riches et les institutions financières.

### Quelques chiffres<sup>27</sup>

- Chaque euro consacré à l'aide à un PED est redevable de 9 euros destinés au paiement de la dette.
- Les 420 milliards payés, entre 1982 et 1990, par les pays du Sud aux pays du Nord en remboursement de la dette équivalent à 6 Plan Marshall.<sup>28</sup>
- Ce montant pour la période 1980-2004 représente dix fois la somme due aux créanciers.<sup>29</sup>

(Suite page suivante)

<sup>26</sup> Consulter à ce sujet les excellentes études : *The World Bank and the African Debt. The Social and the Political Impact*, Ed. Bade Onimode, London, UK, 1989.

<sup>27</sup> Voir trousse Solidarité en herbe, *Un monde sans pauvreté agissons !* JQSI-2005, AQOCI, sur le site : [http://www.aqoci.qc.ca/aqoci/06\\_aqociJQSI.asp](http://www.aqoci.qc.ca/aqoci/06_aqociJQSI.asp)

<sup>28</sup> Selon le site [www.un.org/french/audiovis/pv39.htm](http://www.un.org/french/audiovis/pv39.htm)

<sup>29</sup> Selon Manière de voir - *Les dossiers de la mondialisation*, ed. Monde diplomatique, janv.-fév. 2007.

### Quelques chiffres (suite)

- 33 % des revenus d'exportation du Honduras et du Nicaragua est consacré actuellement au remboursement de la dette.
- Le montant de la dette extérieure des PED est de 2,450 milliards de dollars, tandis que celui de l'APD est de 50 milliards de dollars par année.
- Au Canada, plus de 450 000 personnes ont signé, en 1998, l'appel de l'organisme Développement et Paix en faveur de l'annulation de la dette.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Il est demandé l'annulation de la dette extérieure des PED. Les ressources financières ainsi dégagées doivent être affectées en priorité à l'éducation et aux services de santé destinés aux populations des PED.
- Tout au moins il faut supprimer les versements d'intérêts.
- Cette annulation est une question de justice à l'égard des PED qui n'ont pas vraiment profité de cette dette.

## ARGUMENTAIRE

- Les prêts aux PED ont été consentis de manière irresponsable par les institutions financières du Nord, sans se préoccuper de l'usage véritable des prêts (dont certaines sommes ont été détournées par la corruption) ni de la capacité de paiement des pays endettés.
- Les emprunts ont souvent été faits par des gouvernements non démocratiques et corrompus et n'ont bénéficié qu'aux couches les plus riches de la population (par exemple, à Mobutu au Congo, à Suharto en Indonésie, à Videla en Argentine ou à Idi Amin Dada en Ouganda). Peut-on décemment réclamer aujourd'hui ces sommes aux générations suivantes ?
- La dette a déjà été remboursée plusieurs fois dans le contexte de la hausse brutale des taux d'intérêts à partir des années 80. Tel que mentionné plus haut, les sommes transférées, entre 1981 et 2000, vers les pays du Nord, représentent l'équivalent de 6 fois la dette qu'ils avaient en 1981.
- Les politiques de libéralisation du commerce ont favorisé la croissance de l'endettement.

- La production tournée vers l'exportation a tué les cultures vivrières locales, appauvri les populations rurales et fait monter les prix des denrées.
- L'échange inégal a poussé la dette vers le haut.
- Les programmes d'ajustements structurels et la libéralisation du commerce imposés aux pays endettés ont aggravé la situation (par exemple, l'Argentine est passée de 43 à 133 milliards d'endettement, de 1983 à 2000).
- L'augmentation des coûts d'intérêts a accru de façon démesurée la dette.
- Annuler la dette, ce n'est pas une mesure de charité, c'est une question de justice.
- Les coûts de la dette ont «été socialisés»: c'est le peuple et les moins riches qui payent aujourd'hui.
- Les pays du Nord et les institutions financières ont déjà consenti des remises de dette (c'est un début!).

**Sources :**

[www.kairoscanada.org/f/economique/tribunal.asp](http://www.kairoscanada.org/f/economique/tribunal.asp)

[www.cjf.qc.ca/relationd/archives/themes/textes/mondialisation/mondialisation/mond-\\_chos\\_- 0006.htm](http://www.cjf.qc.ca/relationd/archives/themes/textes/mondialisation/mondialisation/mond-_chos_- 0006.htm)

## Revendication 8 : Augmenter les budgets de l'aide publique au développement à 0,7%

---

*Nous voulons faire augmenter les budgets consacrés à l'aide publique au développement au moins jusqu'à 0,7% du RNB; et nous réclamons une augmentation substantielle de la proportion de ces budgets consacrée aux organismes de coopération et aux organisations de la société civile en matière de coopération et de solidarité internationales.*

### Définition de l'APD

L'aide publique au développement (APD) désigne l'aide financière octroyée aux pays en développement, à même le budget des pays donateurs provenant des impôts des contribuables. Elle se fait sous forme de dons ou de prêts et prend plusieurs canaux : l'aide bilatéral (d'État à État), l'aide bilatérale indirecte (via les ONG par exemple) et l'aide multilatérale (via des contributions à des institutions internationales).

## ORIGINE ET FONDEMENTS

À la fin des années 60, une Commission des Nations Unies sur l'aide au développement, présidée par Lester B. Pearson, fut mise sur pied. Le mandat de cette Commission, connue sous le nom de « Commission Pearson », était d'étudier les résultats de vingt années de développement dans l'après-guerre et de présenter des propositions visant à réduire l'écart constaté entre pays riches et pays pauvres. Son rapport<sup>30</sup>, remis en 1969, insistait sur l'importance de l'interdépendance planétaire et sur les vertus pratiques de la coopération multilatérale. Il soulignait notamment :

- que l'aide internationale au développement était insuffisante ;
- que les pays développés devraient consacrer au moins 1 % de leur produit national brut (PNB) en aide aux pays du tiers-monde (incluant des apports du secteur privé) ;
- que l'objectif à atteindre au plus tard en 1975 par les pays industrialisés serait de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement.

<sup>30</sup> Le titre français de ce rapport est *Vers une action commune pour le développement du Tiers Monde* et son titre anglais, *Partners in Development*.

Ce dernier objectif fut approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1970 par l'adoption de la « Stratégie internationale de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement ». Durant les années 1970, les stratégies de l'ONU misaient sur l'accroissement de l'aide et sur l'établissement d'un Nouvel ordre économique international (NOEI). Encore aujourd'hui, une grande partie des propositions mises de l'avant dans les rencontres internationales, telle la réunion du G20 à Monterrey (Mexique, 2002), s'inspirent des travaux de la fameuse « Commission Pearson ». On voit donc que le Canada a été chef de file de l'objectif du 0,7% adopté par la communauté internationale et réitéré depuis dans la Déclaration du millénaire et dans plusieurs rencontres internationales.<sup>31</sup>

**Lester B. Pearson**, diplomate et Premier ministre canadien de 1963 à 1968 bénéficiait d'une notoriété publique internationale, notamment à cause de son intervention dans le règlement de la crise de Suez, durant laquelle il avait développé l'idée d'une force de maintien de la paix sous la juridiction de l'ONU qui a abouti à la mise sur pied des « Casques bleus ». En 1957, il reçut le prix Nobel de la paix pour son action.

#### **PNB ou RNB ?**

Avant 2001, le Revenu national brut (RNB) était appelé Produit national brut (PNB) : le nouveau terme correspond au PNB plus le revenu net provenant de placements à l'étranger moins le rendement de l'étranger fait sur notre territoire. Ainsi, la différence exclut les transferts des revenus inter-États en attribuant au territoire donné le produit généré dans ce territoire, plutôt que perçu dans ce territoire.<sup>32</sup> Cette mesure rend davantage compte de la taille globale de l'économie d'un pays.

<sup>31</sup> Par exemple dans les travaux de la Commission sur l'Afrique (2005) dont faisait partie le ministre canadien Goodale.

<sup>32</sup> Selon l'UNICEF : [www.unicef.ca/portal/secure/community/502/WCM/HELP/take\\_action/G8/Point7\\_FR2.pdf](http://www.unicef.ca/portal/secure/community/502/WCM/HELP/take_action/G8/Point7_FR2.pdf)

## LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Malgré l'adoption et l'appui répété à l'objectif du 0,7%, l'aide canadienne se situe présentement autour de 0,33%. En fait, le Canada ne s'est jamais rapproché de cet objectif, sauf en 1975, où il consacrait 0,53% de son PNB à l'aide internationale. De coupures budgétaires en coupures budgétaires, le Canada est passé en dessous du seuil du 0,3%, ce qui est bien en de ça de ce qu'il consacrait à l'APD à l'époque du rapport Pearson. Les réductions les plus importantes ont eu lieu dans la décennie 1990. Malgré une économie florissante au cours de la dernière décennie, le Canada a une performance inférieure à la moyenne des membres de l'OCDE. Alors qu'en 1995, il se classait 6<sup>e</sup> parmi les pays de l'OCDE au chapitre de la proportion du PNB alloué à l'aide, en 2002, il était au 18<sup>e</sup> rang sur 22 pays et se classe aujourd'hui au 13<sup>e</sup> rang.

Le gouvernement libéral (sous le Premier ministre Chrétien) avait promis d'accroître les budgets de l'aide dans le cadre de la campagne mondiale pour réduire la pauvreté. Or, en dépit du vote unanime du Parlement canadien en 2005 appuyant une résolution visant à accroître annuellement le budget de l'APD pour atteindre le 0,7% en 2015, le budget de 2007 n'a pas amélioré les choses. D'aucuns prétendent que le RNB, maintenant plus élevé, a pour effet d'accroître le montant de l'aide en chiffres absolus. Mais les critiques soulignent que les maigres ressources de l'APD sont de plus en plus allouées en fonction des objectifs de sécurité des pays donateurs, plutôt que de cibler les besoins des populations pauvres.<sup>33</sup>

Dans la Déclaration du millénaire pour le développement, dont le Canada est signataire, la communauté internationale s'est engagée à lutter contre la pauvreté et la faim, tout en reconnaissant que cette lutte passe par des mesures visant la scolarisation et l'amélioration de la santé des femmes et des enfants. À mi-parcours du temps prévu pour atteindre les objectifs du millénaire, un rapport de l'ONU indique que des gains ont été faits en matière de pauvreté et de scolarisation, mais que, dans bon nombre de pays, la faim ainsi que la mortalité infantile et maternelle n'ont pas reculé de manière appréciable pour qu'on puisse croire qu'en 2015 les objectifs du millénaire seraient atteints. Par exemple, il est à présent reconnu qu'aucun pays de l'Afrique subsaharienne n'est en voie d'atteindre la date butoir de 2015.<sup>34</sup>

<sup>33</sup> Voir le bilan de l'aide 2006 sur le site : [ccic.ca/f/002/aid.shtml](http://ccic.ca/f/002/aid.shtml)

<sup>34</sup> Voir le site : [www.info690.com/nouvelles-objectifs-millenaire-resultats-mitiges.312432-12.html](http://www.info690.com/nouvelles-objectifs-millenaire-resultats-mitiges.312432-12.html)

### **Des constats alarmants sur la pauvreté<sup>35</sup>**

Les constats alarmants sur la pauvreté dans le monde exigent une action radicale et immédiate :

- Les écarts entre pays riches et pays pauvres ont doublé en 35 ans, au lieu de diminuer.
- À travers le monde, 1,2 milliards de personnes se battent pour survivre avec moins d'un dollar par jour.
- Chaque semaine, la pauvreté tue plus de personnes que le tsunami qui a frappé l'Asie.
- Toutes les trois secondes, un enfant meurt d'une maladie que l'on peut éviter.

Les débats actuels entourant l'efficacité de l'aide, soulevés par les pays donateurs, sèment parfois le doute aux yeux du public concernant la pertinence de l'aide internationale. Les pressions pour des réductions d'impôt et le discours sur l'équilibre budgétaire étatique, le gaspillage et la corruption, ainsi que les tensions internationales et l'« obsession de la sécurité » rendent le contexte de l'aide plus difficile et complexe. Comme on peut le constater, l'APD n'apparaît pas comme un enjeu durant les campagnes électorales, de sorte que les gouvernements semblent peu préoccupés d'atteindre la cible du 0,7%, malgré leurs engagements réitérés en faveur des objectifs du millénaire. Alors que l'Union européenne s'est engagée à atteindre l'objectif du 0,7% d'ici 2015, le gouvernement canadien ne respecte pas ses promesses et refuse toujours d'adopter un plan concret visant l'atteinte de cet objectif.

<sup>35</sup> Voir le site : [Oxfam.org/fr/programs/campaigns/endpoverty/index.htm](http://Oxfam.org/fr/programs/campaigns/endpoverty/index.htm)

**Tableau 1 : Évolution de l'APD canadienne en volume**<sup>36</sup>

		1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1.	En MM\$ CAN	335	895	1 280	2 230	2 880	2 835	2 555	2 375	3 165	2 840	3 385	4 525 <sup>37</sup>	4 210
2.	En MM\$ US	337	880	1 075	1 630	2 490	2 065	1 720	1 535	2 015	2 030	2 600	3 755	3 713

**Tableau 2 : La part déclinante de l'APD du Canada dans l'APD mondiale (CAD)**<sup>38</sup>

		1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
3.	Rang CAD	8 <sup>e</sup> /15	6 <sup>e</sup> /17	7 <sup>e</sup> /17	5 <sup>e</sup> /17	8 <sup>e</sup> /18	7 <sup>e</sup> /21	8 <sup>e</sup> /22	11 <sup>e</sup> /22	11 <sup>e</sup> /22	10 <sup>e</sup> /22	8 <sup>e</sup> /22	8 <sup>e</sup> /22	9 <sup>e</sup> /22
4.	% Canada /CAD	4,8	6,3	3,9	5,5	4,6	3,5	3,2	2,9	3,5	2,9	3,2	3,5	3,5

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Alors que la situation de la pauvreté dans le monde est alarmante, la production de ressources et de richesses n'a jamais été aussi abondante à l'échelle planétaire. C'est la distribution équitable des ressources qui pose problème.
- Il faut abandonner la vision caritative de l'aide pour une nouvelle conception basée sur les droits humains.
- Il faut recentrer l'aide sur l'objectif d'élimination de la pauvreté. Pour cela, l'aide doit cibler les besoins de base des peuples, surtout des femmes et des enfants des pays pauvres, afin de leur assurer des conditions de vie décentes et surtout une meilleure maîtrise de leur vie et de leur avenir.
- Il est nécessaire d'inscrire l'objectif du 0,7 % dans la loi canadienne et d'adopter un échéancier pour l'atteindre. Selon le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), le budget canadien consacré à l'aide doit être augmenté immédiatement de 15 % annuellement jusqu'en 2010, et de 16 % par la suite jusqu'en 2015.

<sup>36</sup> Les données de l'OCDE pour 2006 sont préliminaires. Tous les chiffres de ce tableau sont en dollars de l'année courante. Ils ne tiennent donc pas compte de l'inflation. Par exemple, les 337 millions \$ US de 1970 équivalaient à presque 750 millions \$ US aux prix et aux taux de change de 1981 (Source: *Examen 1982. Coopération pour le développement, Paris, OCDE*).

<sup>37</sup> Le bond assez spectaculaire intervenu entre 2004 et 2005 est attribuable aux remises de dettes à l'Iraq et au Nigeria ainsi qu'à l'aide exceptionnellement importante fournie aux victimes du tsunami en Asie.

<sup>38</sup> Ce tableau et le précédent sont repris du document d'analyse de l'AQOCI, *L'aide publique au développement : le Canada à la veille de perdre la face*, novembre 2007.

### Que représentent les montants demandés pour l'aide ?

Les montants demandés pour l'aide ne sont pas faramineux<sup>39</sup> :

- Pour les pays donateurs, l'augmentation annuelle serait de 80\$ par citoyens (soit l'équivalent d'une tasse de café au resto par semaine);
- Il s'agit de 120 milliards de dollars annuels, soit un cinquième du budget américain de la défense ou des subventions agricoles dans les pays riches ;
- Présentement, au moins le double du budget demandé pour l'aide est dépensé dans la guerre en Irak par les États-Unis seulement ;
- De leur côté, les consommateurs du monde développé dépensent 33 milliards en parfums et en cosmétiques annuellement ;
- Les budgets militaires dans le monde ont augmenté entre 1998-2001 de 7% ; les travailleurs migrants envoient dans leurs pays d'origine plus que l'ADP qui est destinée à ces mêmes pays.<sup>40</sup>

## ARGUMENTAIRE

- L'aide n'est pas une question de charité, mais de justice sociale. La responsabilité incombe aux pays riches d'aider les autres pour garantir le droit à tous les êtres humains de vivre en sécurité et dans la dignité, conformément aux nombreuses conventions internationales signées, notamment la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948) et le *Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (1966).
- Le Canada s'est engagé à plusieurs reprises devant l'ONU et la communauté internationale à atteindre l'objectif du 0,7%. Il a non seulement l'obligation morale de respecter cet engagement, mais les moyens financiers de le faire.

<sup>39</sup> Données d'OXFAM international sur l'action mondiale contre la pauvreté : voir le site : [Oxfam.org/fr/programs/campaigns/endpoverty/index.htm](http://Oxfam.org/fr/programs/campaigns/endpoverty/index.htm)

<sup>40</sup> Source des derniers chiffres : *Le développement a-t-il un avenir ?*, ATTAC, éd. Mille et une nuits, 2004.

- L'économie canadienne actuelle est prospère, comme en témoignent le taux de croissance économique et les surplus budgétaires des dernières années, ce qui permet d'accroître aisément les budgets de l'aide pour atteindre le 0,7%. D'ailleurs, des pays de conditions équivalentes au Canada font davantage au chapitre de l'aide.
- Si la tendance actuelle se maintient, avec une baisse au lieu d'une hausse de la proportion d'aide accordée, le Canada sera bientôt parmi les derniers du peloton des pays donateurs.
- L'opinion canadienne et québécoise, selon les divers sondages effectués, est beaucoup plus favorable à l'aide aux pays pauvres qu'aux interventions militaires.
- En respectant son engagement de consacrer 0,7% de son RNB à l'aide, le Canada serait mieux en mesure de reprendre son rôle de leadership au niveau international, en faveur de la paix et du développement. Ce serait là un atout indéniable pour le Canada et son image dans le monde.
- La pauvreté menace la prospérité et la sécurité de la communauté internationale. Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux investir dans l'aide internationale que dans l'armement et les opérations militaires pour assurer la « sécurité mondiale » ?
- Rappelons que, même insuffisante, l'APD contribue à amener des changements positifs, tels l'amélioration de la santé et de l'espérance de vie dans le monde, le recul de l'analphabétisme de 50%, l'augmentation du taux d'inscription des filles dans les écoles qui a doublé depuis 20 ans, la réalisation de projets de micro-crédit qui aident les pauvres à sortir de la misère, etc.
- L'hémorragie provoquée par les remboursements de la dette (12% de l'APD) est un facteur important qui menace l'efficacité de l'aide.
- Cette aide est efficace quand elle est acheminée convenablement et remise à des institutions capables de rendre des comptes à leurs populations et non seulement aux bailleurs de fonds.
- Miser davantage sur le partenariat entre les gouvernements et les organismes de la société civile du Nord et du Sud permettrait sans doute de rendre l'aide plus efficace et mieux adaptée aux besoins des populations, tout en assurant la transparence et la reddition de compte mutuelle.
- Les ONG connaissent bien leur milieu, peuvent s'y adapter pour faire un travail de sensibilisation plus efficace. Par l'engagement de leur bénévoles, les levées de fonds et les collaborations avec différents groupes de la société civile, les ONG apportent eux-mêmes une contribution directe importante.
- Le travail d'éducation de la nouvelle génération exige de nouveaux efforts et surtout des ressources plus adéquates.
- Le Canada exige des normes de démocratie dans les pays bénéficiant de l'aide internationale; il doit prêcher par l'exemple et impliquer davantage les Canadiens et Canadiennes par l'éducation au développement.

**Extrait du discours de Louise Harbour,  
*Libérer du besoin : de la charité à la justice***

Malgré une base croissante en capital financier et humain, une technologie de plus en plus sophistiquée et l'expérience de plusieurs décennies de coopération internationale, la pauvreté, les inégalités et la répression continuent d'alimenter les menaces à la sécurité autant au sein de nos sociétés qu'entre les pays. La globalisation, même si elle a répondu à certaines attentes en générant une plus forte croissance économique, ne distribue la plupart de ses bénéfices que dans les mains de quelques heureux. (...)

La réalisation des droits économiques et sociaux est essentiellement une entreprise politique qui implique des négociations, des échanges et des compromis. Mais les processus politiques ne servent pas tout le monde de manière égale. L'égalité exige entre autres, que les désavantagés aient le pouvoir de participer véritablement à la fois dans le processus politique et dans le processus judiciaire ; cela vise à les affranchir de leur dépendance vis-à-vis le bon vouloir et le caprice des plus puissants, leur permettant ainsi de contrôler leur propre destin. (...)

L'assurance d'une permanence d'emploi, les droits des femmes et les droits à la participation ont tous porté fruits quant au développement. Inversement, les recherches récentes de la Banque mondiale expriment des doutes quant à la possibilité de maintenir une progression constante de la croissance économique en présence du déclin d'une distribution équitable. (...)

Il y aura toujours une place pour la charité, mais les réactions caritatives n'offrent pas de substituts efficaces, durables et basés sur les principes, aux garanties contraignantes des droits de la personne.

Louise ARBOUR  
Symposium Lafontaine Baldwin, 2005.

## Revendication 9 : Une aide respectueuse des principales Conventions internationales

---

*Nous demandons que l'aide versée aux gouvernements soit réservée à ceux qui s'engagent à respecter les principales Conventions internationales traitant des droits démocratiques et sociaux.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Depuis l'instauration de programmes d'aide au sein des institutions internationales, l'aide a été un concept large couvrant l'aide humanitaire, l'aide au développement ou l'aide d'urgence, dans le cadre de catastrophes naturelles ou de guerres. Dans le cas de l'aide acheminée par les institutions internationales, ces derniers ont imposé aux pays bénéficiaires de l'aide des conditions souvent critiquables et les pays bénéficiaires eux-mêmes n'ont pas toujours utilisé cette aide de façon éthique. Depuis les années 60, l'aide versée par les gouvernements des pays du Nord aux pays du Sud a été soumise en grande partie à des critères déterminés par le pays donateur. On parle alors d'une «**aide liée**».

Ce concept signifie que c'est le pays donateur qui détermine des objectifs et les modalités de l'aide, de façon à pouvoir en tirer avantage de diverses manières. Par exemple, le pays donateur impose une aide conditionnelle au fait que le pays bénéficiaire entre dans une alliance stratégique voir militaire avec lui. Lorsque l'aide concerne le financement de projets d'infrastructures importantes, le pays donateur impose des entrepreneurs désignés par lui sur son territoire, ce qui implique un retour d'argent dans le pays donateur. Ou encore, le pays donateur envoie des experts et des spécialistes pour développer les projets financés par lui, au détriment de la main d'œuvre locale.

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Avec l'entrée sur la scène du FMI et de la Banque mondiale (BM), des conditions draconiennes de l'aide furent imposées aux pays en voie de développement (PED), à travers les programmes d'ajustements structurels (PAS) qui poussèrent les pays endettés à adopter les dogmes économiques du néo-libéralisme sans égard aux besoins de leurs populations. Ces conditions impliquent l'ouverture au marché mondial contrôlé par les pays riches, ainsi que l'obligation d'utiliser cette aide pour rembourser une partie de la dette extérieure.

Au tournant de l'an 2000, avec l'écart grandissant entre les pays du Nord et les pays du Sud, et à l'intérieur d'une même société, entre les riches et les autres, la communauté internationale, poussée par les organismes de la société civile, adopta unanimement les objectifs de développement du millénaire (ODM), qui visent à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Bien que cet objectif soit très modeste et que certains critiques soulignent qu'il ne suffit pas à assurer le développement, un consensus international se fit autour des ODM afin d'assurer des conditions de vie décentes à tous. Mais à peine les objectifs modestes du millénaire adoptés, les attentats terroristes de septembre 2001 provoquèrent une véritable hantise de la « sécurité » et poussèrent le Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE à limiter davantage les objectifs de lutte à la pauvreté, exigeant qu'ils soient dorénavant liés à la guerre contre le terrorisme.

Par ailleurs, les pays donateurs ne se sont pas toujours préoccupés des besoins des populations ou des impacts de certains projets sur leurs conditions de vie. Qu'il s'agisse des ajustements structurels avec les coupures de services essentiels à la population ou de la réalisation de grands projets d'infrastructures, obligeant des populations à se déplacer ou des agriculteurs à céder leurs terres, les donateurs ont souvent ignoré ces réalités. Pire, des dictateurs criminels et des régimes corrompus ont pu bénéficier d'une aide qui allait aboutir dans leurs coffres privés ou encore les aider à mieux opprimer leurs opposants, au détriment des droits humains les plus élémentaires.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Pour assurer une aide efficace, il faut s'assurer que le pays bénéficiaire de l'aide respecte l'État de droit et les droits humains de sa population.
- Cette exigence ne met pas en cause la souveraineté du pays bénéficiaire de l'aide puisqu'il s'agit du respect des engagements pris par ces mêmes pays allant dans le sens du respect des droits humains.
- Cela suppose une gestion plus démocratique, participative et transparente de l'aide qui doit mettre à contribution la société civile des pays du Nord et du Sud, et leur donner les moyens de s'exprimer sur toutes ces questions.

**Extraits du *Pacte sur les droits sociaux, économiques et culturels*, entré en vigueur en 1976**

Tous les peuples ont droit à disposer d'eux-mêmes (...). Les parties signataires du pacte reconnaissent : le droit au travail, à un travail juste, à un salaire équitable, à la sécurité et l'hygiène, aux repos, le droit de former un syndicat, le droit à la grève, à la sécurité sociale, le droit d'être à l'abri de la faim, à la santé et à l'aide médicale (...) à l'éducation gratuite au niveau de l'enseignement primaire.

**D'autres conventions sur les droits humains** existent aussi, tels la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur les droits des peuples autochtones, la Convention sur le droit du travail.

## ARGUMENTAIRE

- Sans le respect des droits humains fondamentaux, l'aide risque d'être détournée de son objectif premier, à savoir, le développement humain et le mieux-être des populations.
- La majorité des pays bénéficiaires ont signé les conventions internationales sur les droits humains et doivent donc les respecter pour bénéficier de l'aide internationale.
- Une telle condition pourrait être implantée de façon graduelle en collaboration avec des partenaires de la société civile dans les pays du Sud.
- La réalisation des droits politiques et sociaux s'inscrivent dans la logique et l'éthique de l'aide.

## Revendication 10: L'accessibilité universelle d'une éducation de base

---

*Nous voulons prioriser le développement et l'accessibilité universelle d'une éducation de base pour les femmes et pour les hommes, non seulement comme moyen d'éradiquer l'analphabétisme et la pauvreté, mais aussi de développer une citoyenneté active.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

La *Déclaration universelle des droits de l'homme*, les chartes des droits humains et les conventions sur les droits sociaux reconnaissent toutes le droit à l'éducation pour tous. Si l'éducation obligatoire et gratuite (ou presque) est le fait de la majorité des pays développés, il s'agit d'une réalité récente. Les réformes de la 3<sup>e</sup> République française du 19<sup>e</sup> siècle ont ouvert la porte à l'éducation obligatoire et sous la responsabilité de l'État. Dans la Constitution mexicaine du début du XX<sup>e</sup> siècle, le droit à l'éducation avait été reconnu. Bien plus tard, le Québec, sous le gouvernement Godbout (1942), a adopté une loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire.

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Aujourd'hui, l'éducation des jeunes et des adultes, l'alphabétisation et l'éducation permanente sont reconnues comme des facteurs essentiels du développement économique des nations, du mieux-être des personnes et du renforcement de la démocratie. Les pays du Sud sortant du giron colonial et des luttes de libération nationale ont inscrit l'éducation et les campagnes d'alphabétisation parmi leurs priorités. Les cas de Cuba, du Vietnam, du Nicaragua ont été à cet égard exemplaires. Malgré certains progrès accomplis, la situation de l'éducation dans les pays en développement reste préoccupante.

### Quelques chiffres<sup>41</sup>

- 115 millions d'enfants dans le monde sont privés d'éducation.
- Pour ceux qui y ont accès, les années d'école se résument à 3 ou 4 années.
- Selon les données de la Déclaration du millénaire pour le développement, 14 millions de filles sont toujours privées d'éducation actuellement, et le PNUD évalue qu'il en restera encore 6 millions en 2015.
- Au rythme où vont les choses, la parité garçons-filles ne serait obtenue que vers 2040 dans certains pays.

L'arrivée massive de nouvelles technologies dans les années 80 a relancé la nécessité de prioriser l'éducation, vu les qualifications accrues exigées dorénavant des travailleurs qui entrent sur le marché du travail. Malheureusement, ce virage technologique arrivait au même moment que la crise de la dette et l'imposition des programmes d'ajustements structurels aux pays du Sud endettés, ce qui se traduit par des coupures budgétaires dans tous les services publics de base, comme la santé et l'éducation.

En 1990, se tint à Jomtien, en Thaïlande, sous l'égide de l'UNESCO, une conférence mondiale sur l'éducation pour tous. La communauté internationale y adopta une déclaration, «**Éducation pour tous**», et un plan d'action visant à assurer, avant la fin de la décennie, une scolarisation de base accessible et gratuite pour toutes les filles et les garçons. Ce plan d'action visait aussi l'éducation des adultes, en particulier des femmes. Lorsque les représentants des pays se réunirent à Dakar (en 2000) pour faire le point sur le plan d'action, on était encore loin de l'atteinte des objectifs prévus qui furent repoussés à l'an 2015.

Par ailleurs, dans les négociations de l'OMC, les pays membres sont en négociation de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). La communauté des ONG et plusieurs organisations enseignantes voient dans cet accord une menace à l'éducation gratuite et à son accessibilité à tous les enfants, étant donné la volonté de commercialisation des services éducatifs. L'éducation deviendrait alors une marchandise comme une autre.

<sup>41</sup> Sources : [www.un.org/french/millenumgoals/goal\\_2.html](http://www.un.org/french/millenumgoals/goal_2.html)  
[www.ei-ie.org/barometer/fr/glossary.php](http://www.ei-ie.org/barometer/fr/glossary.php)

Dans certains pays, la pandémie du VIH/Sida frappe des parents et des enseignants qui sont déjà en nombre insuffisant. Il est difficile de maintenir les enfants à l'école quand ils doivent travailler pour assurer leur propre survie. De plus, le phénomène des enfants soldats est un problème dans certains pays; il faut une attention particulière pour la réintégration sociale de ces enfants. Les statistiques sur la scolarisation ne rendent pas vraiment compte de la qualité de l'enseignement donné; les enseignants sont-ils qualifiés, quel est le nombre d'élèves par classe, quels sont les outils utilisés?

**Extraits de la Déclaration des syndicats d'enseignants de la francophonie réunis à Ouagadougou en 2004 :**

Pour s'engager résolument dans la réalisation du **droit à l'éducation** de toutes et de tous, le CSFEF<sup>42</sup> appelle les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage à :

- tenir leurs engagements contractés en 2000, à Dakar, pour une Éducation pour tous, en y consacrant des budgets correspondant minimalement à 6 % du PIB ;
- concrétiser leur volonté politique par l'adoption d'une loi cadre définissant les orientations des politiques éducatives à travers une programmation pluriannuelle ;
- se prononcer clairement pour l'exclusion de l'éducation des discussions sur l'AGCS ;
- reconnaître le professionnalisme et l'expertise des enseignantes et enseignants et de leurs syndicats ;
- assurer une véritable participation des organisations syndicales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives au sein des différents pays ;
- assurer une participation du CSFEF aux travaux de la CONFEMEN<sup>43</sup> ;
- mettre en place des mécanismes assurant que les sommes destinées à l'éducation servent effectivement à cette fin ;

(Suite page suivante)

<sup>42</sup> CSFEF : Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation.

<sup>43</sup> La CONFEMEN, Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage, oeuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique.

**Extraits de la Déclaration des syndicats d'enseignants de la francophonie réunis à Ouagadougou en 2004 : (suite)**

- agir pour que soit entrepris un effort particulier envers les pays francophones qui figurent parmi les moins scolarisés de la planète, en intervenant notamment auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en particulier afin qu'ils prennent des mesures en faveur d'une formation de qualité des enseignants, nécessaire à une éducation de qualité pour tous, engagement de l'Éducation Pour Tous ;
- investir prioritairement et davantage pour une éducation publique obligatoire et de qualité ;
- assurer l'accès et le maintien pour tous de l'école gratuite à tous les niveaux, au-delà des disparités physiques, intellectuelles ou sociales ;
- favoriser l'éducation des jeunes filles et des femmes ;
- faciliter l'accès aux universités, aux grandes écoles et aux centres de formation pour les jeunes, les enseignantes et les enseignants ;
- développer des politiques d'emploi utilisant le potentiel représenté par les diplômés de la formation professionnelle et technique ainsi que par ceux de l'enseignement supérieur.

## **ÉLÉMENTS EXPLICATIFS**

- L'éducation est un élément primordial du développement et de la lutte contre la pauvreté.
- L'éducation est le gage d'une société démocratique et de la participation des citoyens.
- L'éducation doit être accessible à tous : filles, garçons, adultes, populations rurales et urbaines.
- Les élèves doivent compléter la scolarisation de base, que la conférence de Jomtien « Éducation pour tous » situait à six ou sept ans de scolarisation.

## ARGUMENTAIRE

- L'éducation de base est un droit défini dans tous les pactes et les conventions internationales.
- Le développement économique et social de chaque pays en dépend.
- Même si c'est insuffisant, terminer l'école primaire ou la scolarisation de base est un acquis qui permet, dans un contexte d'éducation permanente, de poursuivre plus tard des études et d'acquérir une formation technique.
- Il faut particulièrement assurer la scolarisation des filles dans les pays en voie de développement : leurs enfants en tireront des avantages au plan des règles d'hygiène apprises à l'école ; c'est aussi un facteur qui peut aider à repousser les maternités en bas âge.
- Les technologies utilisées aujourd'hui exigent une scolarisation plus longue.
- L'école peut apporter aux enfants une certaine liberté de pensée et la conscience de leur propre développement.

## Revendication 11 : La souveraineté alimentaire

---

*Nous appuyons la souveraineté alimentaire de chaque pays comme pouvoir de déterminer sa politique agricole et la gestion de son marché intérieur. C'est pour nous la façon de reconnaître l'importance essentielle de l'agriculture dans chaque société, de favoriser une alimentation adéquate de toutes les populations et de cesser de traiter l'exportation et l'importation des produits agricoles en fonction des seuls intérêts des pays du Nord.*

### **La souveraineté alimentaire c'est...**

La souveraineté alimentaire est un concept développé et présenté pour la première fois par Via Campesina lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996. Il a depuis été repris et précisé par les altermondialistes lors des différents Forums Sociaux Mondiaux.

La souveraineté alimentaire est présentée comme un droit international qui laisse la possibilité aux pays ou aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations d'autres pays. La souveraineté alimentaire est donc une rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC.

Source : Wikipedia

La souveraineté alimentaire engage les pays à nourrir leurs populations à même leurs ressources et met l'accent sur les conditions environnementales et l'aspect nourricier de l'agriculture plutôt que sur le commerce.

Source : Equiterre

## ORIGINE ET FONDEMENTS

Le modèle agro-industriel domine la production agricole du monde aujourd'hui. Ce modèle est fait de monoculture de masse, de priorités à l'exportation, de sur-utilisation des sols et d'engrais chimiques, de dommages à l'environnement, de disparition des petites exploitations agricoles, de perte des diversités agricoles et d'introduction des OGM.<sup>44</sup> De grandes firmes contrôlent de haut en bas cette nouvelle production (semences, brevets scientifiques, intrants, transformation et mise en marché). Ce modèle menace l'indépendance alimentaire des populations et leur sécurité alimentaire ainsi que les conditions de vie de millions de petits exploitants agricoles des pays du Sud, où l'agriculture est la principale activité de subsistance et la principale activité économique en général. Les dernières négociations commerciales au sein de l'OMC, à Doha et à Hong-Kong notamment, ont été le terrain d'affrontements entre les pays du Sud producteurs agricoles et les pays riches (États-Unis et Europe), qui subventionnent grassement leurs producteurs agricoles.

### **La gestion de l'offre c'est...**

La gestion de l'offre est le mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production, afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici. Ces productions sont principalement destinées au marché intérieur, non à l'exportation.

La gestion de l'offre a été mise en place au Canada au début des années soixante-dix. Le gouvernement constatait alors que sans discipline de production, le marché canadien se retrouvait régulièrement avec une surabondance de produits agricoles, ce qui provoquait des baisses marquées des prix payés aux producteurs. Pour assurer la survie des entreprises agricoles, le gouvernement rachetait alors les surplus, ce qui entraînait des coûts importants pour les Trésors publics. C'est une façon de faire qui est encore très utilisée par plusieurs pays.

Devant ce constat, les gouvernements fédéral et provinciaux et les producteurs agricoles ont mis en place la gestion de l'offre. Il s'agit d'un modèle agricole équitable, basé sur la mise en marché collective et la planification de la production pour l'ajuster aux besoins du marché canadien.

Source : GO5, Coalition pour un modèle agricole équitable<sup>45</sup>

<sup>44</sup> Les OGM, Organismes génétiquement modifiés, suscitent une vive controverse, voir site [www.ogmdangers.org/](http://www.ogmdangers.org/)

<sup>45</sup> Voir : <http://www.go5quebec.ca/fr/gestion.php>

**L'opérationnalisation du principe de souveraineté alimentaire implique que <sup>46</sup> :**

- la priorité est donnée à la production locale (nationale) plutôt qu'à la production pour l'exportation ;
- les pays se protègent d'importations de produits agricoles à trop bas prix ;
- les pays peuvent soutenir leurs agriculteurs (subsidés, barrières tarifaires, etc.) à condition que cela ne serve pas à exporter des produits qui faussent la concurrence sur le marché extérieur.

## **LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN**

L'enjeu réside dans l'ouverture des marchés agricoles des pays du Sud à l'exportation de produits alimentaires des pays du Nord. Il est largement admis que ces produits (lait, viandes, riz, notamment) proviennent d'exploitations agricoles largement subventionnées. Les produits américains ou européens qui arrivent sur les marchés africains ou caribéens sont vendus alors à meilleur prix, surtout quand les pays du Sud sont forcés dans les négociations commerciales à réduire à néant les tarifs douaniers sur l'entrée de tels produits chez eux. Même quand certains tarifs subsistent, les capacités de contrôle douanier souvent insuffisantes, permettent l'entrée illégale de plusieurs produits agricoles et alimentaires étrangers. La sécurité alimentaire de ces populations est doublement menacée puisque la vente et la production de produits alimentaires sont contrôlées par les pays étrangers et que ces mêmes populations n'ont plus les revenus suffisants, à cause de la perte de leurs petites exploitations agricoles, pour assumer l'approvisionnement alimentaire suffisant pour leurs familles. Ces populations rurales en difficultés migrent vers les villes surpeuplées et s'entassent dans les bidonvilles pour y vivre sans ressources.

Plusieurs groupes considèrent que la mise en place de politiques agricoles par les pays concernés est un droit international nécessaire pour assurer le droit des populations à l'alimentation ainsi que le droit des petits fermiers à continuer de produire et de gagner leur vie et celle de leurs familles. Ce n'est pas seulement au Sud que le modèle agroindustriel menace les conditions de vie des exploitants agricoles, beaucoup d'agriculteurs du Nord sont confrontés au même modèle.

<sup>46</sup> Inspiré d'un document de Solidarité rurale du Québec, voir site <http://www.solidarite-rurale.qc.ca/>

Suite au piétinement des négociations portant sur l'agriculture au sein de l'OMC, les États-Unis, les pays européens et les gros pays d'Asie favorisent actuellement les accords commerciaux régionaux et hâtent le pas pour forcer les petits pays à céder aux pressions en faveur de l'ouverture de leurs marchés agricoles. C'est le cas notamment des accords commerciaux de partenariat économiques (APE).

Selon Alain Lipietz, député européen, les APE ont fait perdre des avantages contenus dans les ententes précédentes régissant les rapports commerciaux entre les pays européens et leurs anciennes colonies (Accord de Lomé, de Cotonou) «en les morcelant en accord sous-régionaux et en démantelant les taxes douanières qui étaient indispensables aux paysans et souvent la ressource unique des États africains». <sup>47</sup> Plusieurs ONG s'inquiètent des négociations en cours sur les APE et exigent de les rendre plus transparentes pour que les citoyens puissent en mesurer les enjeux. <sup>48</sup> Ces négociations sont faites à la hâte et se fixent des échéanciers artificiels dans des pays où les populations touchées par les pertes d'emploi massives sont plongées dans la misère.

#### **Deux exemples parmi d'autres...**

Au Burkina Faso, par exemple, pays d'élevage traditionnel, souvent la seule source de revenu des femmes (10% de la population en vit), des mini-laiteries ont été mises sur pied par des associations paysannes de femmes pour transformer le lait en yogourt ou produire du lait pasteurisé à des coûts abordables. Or ces groupes sont confrontés à la concurrence du lait en poudre européen qui envahit leur marché. Le lait européen revient à 200 francs CFA le litre, tandis que les productrices locales doivent le vendre à 300 francs CFA. Si la taxe sur le lait importé reste à 5%, c'est la fin de ces petits producteurs. C'est pourquoi les femmes sont descendues dans la rue pour encourager, avec la Confédération paysanne du pays, la consommation des produits agricoles locaux. <sup>49</sup>

(Suite page suivante)

<sup>47</sup> Source : <http://lipietz.net/>

<sup>48</sup> Voir «Journée mondiale d'action STOP APE» sur le site : [www.oxfam.org/fr/news/2007/pr070920\\_stop\\_epas\\_day](http://www.oxfam.org/fr/news/2007/pr070920_stop_epas_day)

<sup>49</sup> Voir le site d'OXFAM international : [www.Oxfam.org/fr](http://www.Oxfam.org/fr)

### Deux exemples parmi d'autres... (suite)

Tout comme les agriculteurs burkinabés, les producteurs agricoles haïtiens sont confrontés aux APE et à la libéralisation commerciale dans un domaine considéré comme «l'élément principal de la potentialité économique du pays».<sup>50</sup> Tel que souligné dans la Plate-forme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), la situation de l'insécurité alimentaire est alarmante dans un pays où l'achat de produits de subsistance alimentaire accapare 70,2 % du mince revenu familial, alors que la proportion de gens très pauvres est estimée à un tiers de la population. Selon le chercheur Bonny Jean-Baptiste, la communauté agricole haïtienne s'appauvrit, les migrations s'accroissent vers Port au prince ou la République dominicaine, tandis que les importations massives du riz américain se poursuivent, à un moment où les tarifs douaniers ont été réduits de 30 % à 10 %. De plus, le riz américain est fortement subventionné et les petits agriculteurs locaux ne peuvent s'ajuster faute de moyens techniques et de capacités financières pour acheter le pétrole (sous embargo ou très coûteux) nécessaire aux activités des meuniers pour la transformation du riz paddy en riz décortiqué. Selon les données d'OXFAM international, les producteurs agricoles américains bénéficiaient en 1986-1988 de subventions de l'ordre de 42 milliards de dollars US et, plus récemment, de 51 milliards (1999-2001).<sup>51</sup> On estime à 1,3 milliards par année le soutien à la production du riz américain exporté vers Haïti. Pire encore, l'aide alimentaire américaine en Haïti a aussi contribué à concurrencer les productions agricoles locales et à modifier les habitudes alimentaires locales.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Le droit à l'alimentation est un droit fondamental.
- Chaque pays a la responsabilité d'assurer ce droit par des lois et par le contrôle des produits qui entrent sur son territoire.
- L'agriculture est un secteur d'activité stratégique.
- Les activités commerciales ne doivent pas occuper la place centrale d'une politique agricole au détriment de la sécurité alimentaire de la population.
- Les négociations commerciales sur la libéralisation des marchés agricoles se font au détriment des petits producteurs et des pays du Sud.

<sup>50</sup> Bonny JEAN BAPTISTE, «Libéralisation commerciale et production agricole : le cas du riz en Haïti» disponible sur le site : [www.PAPDA.org](http://www.PAPDA.org)

<sup>51</sup> Chiffres de l'OCDE à l'appui

« Chaque enfant qui meurt de faim est assassiné... »

Jean Ziegler dans « We feed the World »,  
film documentaire produit par Oxfam.Solidarité-Belgique

## ARGUMENTAIRE

- L'alimentation étant un élément essentiel de la vie, le droit de se nourrir doit primer sur le droit de faire du commerce.
- Les produits agricoles qui assurent la subsistance ne peuvent être considérés comme d'autres produits.
- La souveraineté alimentaire est un moyen de lutte contre la faim dans les pays où l'alimentation est assurée par l'agriculture locale en grande partie.
- Chaque gouvernement doit s'assurer du bien commun de sa population, notamment dans l'accès aux aliments, à des aliments sains et à un prix équitable pour tous.
- Chaque gouvernement a la responsabilité de s'assurer que les producteurs agricoles pourront continuer leurs activités et recevoir pour leur travail un revenu viable.
- Les citoyens et les citoyennes sont de plus en plus concernés par la qualité des aliments qu'ils consomment et souhaitent soutenir la production locale tout en s'assurant l'accès à une alimentation saine.
- Il faut protéger l'intégrité du territoire agricole et remettre en question le modèle agro-industriel actuel, qui risque de faire disparaître la classe agricole du Sud comme du Nord au profit de conglomérats alimentaires puissants.<sup>52</sup>
- L'alimentation peut devenir un outil de guerre stratégique des grandes puissances contre les petits pays.

<sup>52</sup> Les plus grandes compagnies agro-alimentaires du monde : Philip Morris, Nestlé, Unilever, Nabisco, Pepsi Co, Coca Cola, selon le livre de Laure Waridel, *L'en Vert de l'assiette*, p.87.

**Extraits de la Déclaration du premier Forum social du Burkina Faso tenu en mars 2007**

- Nous refusons les privatisations, telles qu'elles sont faites, car elles sont une spoliation des richesses nationales et un abandon du service public.
- Nous refusons les accords commerciaux inéquitables, tels qu'ils sont dans le TEC (Tarif douanier = Tarif Extérieur Commun) actuel et dans les APE (Accords de Partenariat économique) tels que l'Union Européenne veut nous les imposer (et dont les populations dûment informées ne veulent pas).
- Nous refusons la destruction de notre agriculture qui va en résulter et dont vit pourtant 80% de notre population aujourd'hui.
- Nous refusons toute violation des droits humains dans nos pays et nous demandons à nos dirigeants d'œuvrer pour la paix : trop de guerres, de réfugiés, de déplacés hypothèquent notre développement.
- Nous refusons toute exclusion, quelle qu'elle soit.

**Sources :**

[www.upadi\\_agri.prg](http://www.upadi_agri.prg)

[www.oxfam.org/fr](http://www.oxfam.org/fr)

## Revendication 12: L'eau, patrimoine commun de l'humanité

---

*Nous exigeons que l'eau soit traitée partout comme un patrimoine commun de l'humanité et qu'à ce titre, elle puisse être ni privatisée ni « marchandisée ». En ce sens, nous reconnaissons comme Québécois et Québécoises dépositaires de réserves d'eau considérables, notre responsabilité à l'égard d'autres peuples de la Terre.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

«L'eau» était le thème des Journées québécoises de la solidarité internationale organisées par l'AQOCI en 2003. Rien d'étonnant à cela, puisque l'eau est devenue depuis quelques décennies un enjeu mondial majeur, à la fois commercial, stratégique voir militaire, un enjeu de santé aussi. Bref, c'est une question hautement politique dans chaque pays, mais aussi une question qui sera au cœur des rapports entre les peuples dans le futur et qui est déjà la cause de conflits ouverts ou de conflits latents. Au Québec et au Canada, nous disposons de réserves d'eau importantes. Le problème de l'eau sur la planète peut donc sembler un peu théorique pour plusieurs. Cependant, l'affaire de l'eau potable contaminée par la bactérie E.-coli à Walkerton en Ontario (en mai 2000) et, plus récemment, le problème des lacs contaminés par les algues bleues ont accru la sensibilité des Québécois à la valeur de l'eau et à la nécessité de sa protection.

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Voici quelques constats qui permettent d'illustrer les enjeux de l'eau à l'échelle mondiale:<sup>53</sup>

- Pour une même quantité d'eau, la population mondiale est en forte croissance.
- Dans les pays du Sud, l'arrivée des populations rurales démunies crée une pression insupportable sur l'approvisionnement en eau dans les villes. Même un pays riche en eau comme le Brésil n'est pas capable d'assurer le besoin en eau du quart de sa population.

<sup>53</sup> Tirés essentiellement de la trousse Solidarité en herbe, *L'eau pour tous, tous pour l'eau!* produite dans le cadre des Journées québécoises de la solidarité internationale-2003, AQOCI, 61 pages.

- Les femmes sont souvent les plus vulnérables face à ce problème car traditionnellement, dans les pays du Sud, elles assument la responsabilité de l'approvisionnement en eau (elles font parfois plusieurs kilomètres à pied pour aller chercher l'eau) et ce facteur empêche souvent la scolarisation des filles. De plus, le manque d'eau potable crée un boulet de plus pour les femmes à cause des maladies provoquées par la consommation d'une eau contaminée.
- La santé animale et humaine dépend en large partie de la quantité et de la qualité de l'eau consommée. Plusieurs maladies, surtout au Sud, en sont la conséquence : diarrhée, choléra, hépatite, typhoïde, trachome et tuberculose.
- Les techniques d'irrigation agricole conventionnelles et modernes pèsent de plus en plus lourdement sur les besoins en eau. Seulement dans l'Ouest-américain, on évalue qu'il est pompé 50,000 millions de litre d'eau à la minute. Si les agriculteurs du Sud utilisaient les mêmes techniques, la consommation totale d'eau douce augmenterait de 75 %.
- L'industrie est aussi une grande consommatrice d'eau et contribue à la détérioration des eaux douces.
- Les engrais, les fertilisants, les déchets domestiques, les nitrates, les déversements de pétrole, les pluies acides, les « accidents » industriels, ainsi que le réchauffement climatique menacent l'eau douce et les océans.
- L'ensemble de ces problématiques constitue un danger pour la sécurité alimentaire et pour la santé des hommes et des femmes.
- L'eau devient un bien économique comme un autre car de plus en plus d'entreprises privées s'y intéressent soit pour la vendre en bouteille ou pour assurer la distribution et le traitement des eaux usées dans les villes.
- Dans la majorité des pays (75 %), la distribution de l'eau potable est encore sous la responsabilité des autorités publiques. Cependant, le discours néo-libéral sur la réduction du rôle de l'État, ainsi que le contexte de coupures budgétaires et la nécessité d'investissements majeurs dans la restauration des systèmes d'eau, mettent la pression sur les gouvernements pour les pousser vers la privatisation. Des cas célèbres en montrent les conséquences malheureuses. En Angleterre et en Bolivie, par exemple, la privatisation des services d'eau a provoqué des hausses de 36 % pour les citoyens anglais alors que les coûts de l'eau potable ont triplé pour les résidents de Cochabamba en Bolivie.
- Depuis quelques années, c'est la vente de l'eau embouteillée qui explose ; une eau qui coûte aussi cher que le litre de pétrole et presque cent fois plus que l'eau du robinet !
- Des pays puissants sont confrontés à des limites d'approvisionnement en eau et lorgnent chez leurs voisins. Plusieurs conflits actuels (bassin du Jourdain, indo-pakistanaï) ou larvés (les eaux du Nil) y sont liés.

### **Quelques données chiffrées <sup>54</sup>**

- 9 pays, dont le Canada, disposent de 60 % des réserves d'eau douce du monde.
- 40 % de la population mondiale est confrontée à des pénuries d'eau.
- En 2001, 1,3 million d'enfants sont morts de maladie diarrhéique.
- 50 % de la population urbaine de 9 pays africains n'a pas accès à l'eau courante potable ; ce chiffre monte à 63 % en Haïti.
- Un Nord-américain consomme de 137 à 600 litres d'eau par jour.
- Un Québécois consomme en moyenne 400 litres/j.
- Un africain en consomme, 10 à 20 litres/j.
- Une « maternité » de truies utilise 6000 à 7000 litres d'eau par jour.
- La fabrication d'une seule voiture nécessite 400,000 litres d'eau.

## **ÉLÉMENTS EXPLICATIFS**

- L'eau de la planète est un bien commun à toutes les personnes et à tous les pays.
- Il revient aux autorités publiques la responsabilité de voir à son utilisation, sa consommation, sa qualité et sa protection.
- Les entreprises commerciales n'ont pas à gérer l'eau ni à la vendre, vu qu'il s'agit d'un élément vital comme l'air qu'on respire.
- Au Québec (riche en eau) et à ses citoyens (grands consommateurs d'eau ) de réaliser leur responsabilité particulière face à l'utilisation de l'eau et à sa protection.

<sup>54</sup> Ibid.

## ARGUMENTAIRE

- L'eau est essentielle à la vie ; c'est aussi un facteur essentiel de la sécurité alimentaire et de la santé humaine et animale. Par conséquent, toutes les personnes en ont besoin et toutes y ont droit.
- Bien qu'en quantité limitée, l'eau potable pourrait être suffisante pour tous mais sa distribution exige des mesures de justice et d'équité dans sa consommation et son utilisation.
- La consommation de l'eau sur la planète doit être plus équitable et ne doit surtout pas compromettre la qualité de vie des humains.
- La motivation du profit n'est pas suffisante pour gérer l'eau de la planète.
- Notre pays est un réservoir d'eau potable important notre responsabilité doit être à la mesure de ce constat.
- Le non-accès à l'eau potable est souvent source de conflits entre les communautés et les pays.
- Le non-accès à l'eau crée une pression sur les conditions des femmes qui sont responsables de l'approvisionnement en eau dans les sociétés traditionnelles.
- L'utilisation industrielle de l'eau dans les sociétés riches est abusive et irresponsable.
- Les changements climatiques ont des effets indéniables sur la quantité d'eau disponible.

### Source

AQOCI, Trousse Solidarité en herbe, *L'eau pour tous, tous pour l'eau!* produite dans le cadre des journées québécoises de solidarité internationale-2003.

## Revendication 13 : Les préoccupations environnementales

---

*Nous demandons que les **préoccupations environnementales** deviennent un critère d'analyse et de sélection de tout projet de développement. Nous voulons ainsi promouvoir ici comme ailleurs une nouvelle approche du développement économique qui assure la préservation du patrimoine écologique et de la biodiversité de la planète en même temps que le développement des services prioritaires pour la population.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Une première conférence internationale sur l'environnement eut lieu bien après que les scientifiques eurent sonné l'alarme sur la détérioration de l'environnement. Parmi ceux-là, la biologiste américaine, Rachel Carson, dont le livre intitulé *Silent Spring*, publié dès 1962, eut un effet majeur sur la population américaine et dans le monde entier. Dans ce livre phare, elle dénonçait l'utilisation des pesticides et accusait l'industrie de désinformation sur les méfaits de tels produits. Le bannissement du DDT aux États-Unis en 1972 est généralement attribué à l'influence de ce livre et à la prise de conscience générale qu'il suscita sur ce qu'on appelait alors « la pollution ».

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Une première conférence internationale sur l'environnement se tenait à Stockholm en 1972. Plus de 10 ans plus tard, l'ONU mettait sur pied la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, présidée par Gro Harlem Brundtland, qui remit son rapport en 1987. Le rapport Brundtland faisait état de la détérioration des supports à la vie et de l'épuisement des ressources de la planète. L'apport essentiel de ce rapport a été de démontrer que notre mode de vie et de production (surtout occidental) provoquait des dommages majeurs à l'environnement et que le développement ne pouvait se réaliser au détriment de la planète et de ses ressources. Ce rapport mis de l'avant les concepts de développement durable et de l'avenir viable.

En voici, les grands constats :<sup>55</sup>

- Le développement a pour objectif de satisfaire les besoins de l'être humain.
- Le développement durable nécessite une croissance économique là où les besoins essentiels des êtres humains ne sont pas satisfaits.
- L'évolution démographique de la terre doit être en harmonie avec le potentiel productif des écosystèmes.
- La démographie doit être « maîtrisée ».
- Le développement durable exige la conservation des ressources génétiques et le maintien de la diversité biologique.
- Il faut réduire les effets nuisibles des activités humaines notamment sur l'air et sur l'eau.
- Toute décision politique doit tenir compte à la fois des considérations environnementales et économiques.

La Conférence internationale de Rio sur l'environnement et le développement adopta en 1992 une Déclaration portant sur les conditions d'application de la notion de développement durable contenu dans le rapport Brundtland. Les dirigeants de 170 pays présents (178 selon d'autres sources) adoptèrent l' « Agenda 21 ». Il s'agit d'un plan d'action énumérant des actions concrètes pour la mise en œuvre du développement durable. On y trouve notamment un appel à la nécessaire collaboration de tous les peuples, à la responsabilité particulière des pays développés du « Nord » étant donné les impacts négatifs de leurs activités industrielles et autres sur l'environnement, et à l'effort nécessaire de tous pour l'adoption de législations efficaces et de mesures de précautions pour protéger l'environnement. Rio s'est intéressé aussi aux phénomènes de la désertification et a mis de l'avant les principes du droit des humains à une vie saine, du droit à l'équité Nord-Sud et à l'équité intergénérationnelle. Par la suite, la communauté internationale adopta des conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques, successivement à Berlin en 1995 et à Kyoto en 1997.

Il est évident que plusieurs gouvernements ne sont pas actuellement à la hauteur des engagements et des exigences de Rio ni de la conférence suivante, Rio+10, tenue à Johannesburg. Les débats houleux concernant les mesures contre le réchauffement de la planète et la protection de l'eau illustrent bien l'importance des enjeux et les interprétations contradictoires entourant les constats et les recommandations faites par les instances internationales. Pourtant, une majorité de citoyens et de citoyennes sont conscients des dangers qui menacent la vie et notre planète. Plusieurs sont prêts à changer leurs habitudes de consommation et même leurs modes de vie pour « un avenir viable » et exigent des gouvernements qu'ils agissent rapidement et de façon significative, comme le démontre un sondage récent réalisé par la BBC auprès de milliers de personnes dans le monde.<sup>56</sup> Il est à présent largement admis que les humains ne pourront vivre dans un monde viable qu'à condition de remettre en question le modèle et les pratiques du développement, tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Il est plus que temps que les pays développés assument leurs responsabilités dans ce domaine.

<sup>55</sup> Repris du guide pour l'éducation relative à l'environnement pour le développement durable du Québécois, Claude Villeneuve, *Qui a peur de l'an 2000 ?* Ed. Multimondes-UNESCO, 1998.

<sup>56</sup> Voir La Presse du 25 septembre 2007 « La population mondiale veut une action rapide », p. A-19.

### **Les caractéristiques du développement durable :**

Les définitions du développement durable sont multiples et ont fait l'objet de nombreux débats depuis les années 80. Certains critiques affirment que le concept a souvent été récupéré à des fins politiques et commerciales. C'est pourquoi nous suggérons une définition par caractéristiques, telle que proposé par le professeur Claude Villeneuve :

Le développement durable se caractérise par :<sup>57</sup>

- le souci d'évaluer les conséquences futures des actions présentes ;
- l'importance de maintenir les processus écologiques ;
- la recherche de bénéfices pour l'amélioration de la qualité de vie des générations actuelles sans remettre en cause les possibilités des générations futures à faire de même ;
- La nécessité d'une solidarité internationale active.

## **ÉLÉMENTS EXPLICATIFS**

- La protection de l'environnement doit être un critère essentiel de tout développement.
- Il faut dissiper la confusion quant à la notion de développement durable souvent utilisée à toutes les sauces, ce qui vide le concept de son contenu.
- Il faut approfondir notre réflexion sur l'inéquité dans la satisfaction des besoins de base des populations.
- Une action globale est nécessaire et urgente. Cela exige une nouvelle approche économique qui tienne compte du développement durable et des besoins essentiels des humains. La décroissance dans toutes les formes de production dévastatrices et prédatrices est aussi primordiale.
- Il est utile de clarifier la distinction entre l'économie et l'écologie :<sup>58</sup>
  - L'économie s'intéresse à la croissance, à l'accroissement continu des biens et des services ; l'écologie traite des contingences de l'évolution des êtres vivants.
  - L'efficacité est ce qui importe en économie, mais c'est la survie qui compte en écologie.

<sup>57</sup> Claude Villeneuve, *Qui a peur de l'an 2000?*, op. cit. page 68.

<sup>58</sup> Ibid, p.61.

- Les économistes considèrent qu'on peut toujours trouver un substitut pour une espèce qui disparaît; les écologistes considèrent que chaque espèce est potentiellement précieuse et qu'elle est irremplaçable.
- L'économie isole l'homme des autres espèces qui peuplent la planète; l'écologie le place au sein des cycles qui règlent la biosphère.
- L'économie a une vision à court terme, au mieux une décennie; la biologie (qui étudie la croissance des espèces) embrasse des siècles.

## **ARGUMENTAIRE**

- Toutes les personnes ont un droit égal à la satisfaction de leurs besoins essentiels (alimentation, eau potable, santé, habitat, travail, éducation, sécurité) et surtout le droit essentiel à l'existence.
- Les travaux scientifiques soutiennent l'ensemble des constats et des recommandations issues des conférences mondiales sur l'environnement.
- Lorsque bien informée, la grande majorité de la population est en faveur de mesures plus énergiques pour protéger l'environnement.
- La protection de l'environnement est un devoir que nous avons tous à l'égard des prochaines générations.
- La dégradation de la planète ne peut qu'aggraver le sort des populations pauvres de la planète.
- Le type de développement actuel, centré sur la croissance et la consommation excessive, est cause d'énormes tensions mondiales.
- L'information circule partout et rapidement autour de la planète, de sorte que les populations du Sud sont de plus en plus conscientes des inégalités dans le développement et de leurs droits à des conditions de vies décentes. La situation devient de plus en plus explosive et exige une action immédiate.

## Revendication 14: Miser sur les enfants et la jeunesse

---

*Nous choisissons de miser sur les enfants et sur la jeunesse pour la construction d'un monde différent, plus juste et plus solidaire. Pour cela, nous demandons que la solidarité internationale soit intégrée, au Québec, dans le curriculum à tous les niveaux scolaires. Et nous réclamons une augmentation des budgets consacrés au financement des échanges entre jeunes d'ici et de l'étranger.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Depuis plusieurs décennies, des éducateurs et des organismes québécois ont mis en œuvre plusieurs activités et projets en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes à la création d'un monde solidaire. Ce mouvement constituait un changement de cap par rapport à l'approche cléricale et charitable antérieure qui a marqué le système scolaire québécois. Un exemple éloquent de l'approche charitable réside dans les vastes campagnes de la « Sainte enfance » organisées dans les écoles québécoises, jusque dans les années soixante. Selon Serge Granger, entre 1917 et 1941, un million de dollars a été récolté dans les écoles québécoises pour « sauver les enfants chinois du paganisme ».<sup>59</sup>

Avec la Révolution tranquille et le développement d'une société plus laïque, des organisations de solidarité internationale furent créées (telles SUCO ou le CECI parmi les premières). Par ailleurs, la diversification des sources d'immigration au Québec, favorisée par les nouvelles politiques d'immigrations, et les changements introduits dans la législation sur l'éducation et la langue, allaient favoriser l'ouverture du milieu scolaire aux questions internationales. Les vagues successives d'immigrants venant du Vietnam, de l'Ouganda, de l'Angola, du Salvador, du Guatemala et du Chili allaient mettre les Québécois au parfum des conflits dans ces pays et de leurs impacts sur les communautés.

À partir des années soixante-dix, on vit émerger des campagnes de solidarité organisées au Québec dans divers milieux (syndical, communautaire, religieux, artistique et autres). On sentait alors une prise de conscience croissante pour l'aide humanitaire certes, mais aussi pour la nécessité d'un monde plus juste. Le milieu scolaire fut profondément touché par cette prise de conscience collective et des organismes tels Jeunesse du monde ou le Club 2/3 firent office de pionniers auprès des éducateurs et des

<sup>59</sup> Serge Granger, *Le Lys et le lotus*, VLB éditeur, Montréal, 2005, page 53.

jeunes. Ces organismes comme beaucoup d'autres<sup>60</sup> poursuivent toujours leur mobilisation en faveur de la solidarité internationale et revendiquent les conditions d'un développement durable et équitable.

## LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Après une trentaine d'années ou plus d'activités de sensibilisation à la solidarité internationale menées par des organismes non gouvernementaux (ONG), on peut constater tout le chemin parcouru. Aujourd'hui, des groupes scolaires, tels Amnistie internationale, les Écoles vertes Brundtland, la dictée PGL, ou encore la création d'écoles dites «internationales», l'approche «Global Education» utilisée dans plusieurs écoles canadiennes, ainsi que les succès annuels de la «Marche 2/3» témoignent de la réussite du travail des ONG pour la sensibilisation du public en faveur de la solidarité internationale. Mentionnons aussi la pertinence de programmes de stages destinés aux jeunes, tel le programme *Québec sans Frontières*,<sup>61</sup> qui permet de les initier à la coopération internationale et de favoriser leur engagement.

Malgré la force de ce mouvement en faveur de la solidarité internationale, le curriculum scolaire n'a pas toujours suivi. Une large proportion des activités de sensibilisation et des actions en faveur d'un monde plus juste et plus solidaire était réalisée en dehors des cours formels et des heures de classes, sur une base volontaire et quelques fois en dichotomie avec les programmes et les manuels officiels. Depuis 1995, un processus de réforme scolaire et du curriculum a été entrepris, incluant des changements dans les programmes, les manuels scolaires, les responsabilités et les grilles-horaire des élèves. Dans ce contexte, il faut se demander s'il existe vraiment des outils et surtout du temps dans les horaires, soumis à toutes sortes de pression (éducation à la nutrition, aux MTS, à l'informatique, aux arts, etc.) pour intégrer l'éducation aux valeurs interculturelles et à la solidarité internationale si nécessaire aujourd'hui, compte tenu de la mondialisation. Est-il suffisant d'inscrire cette préoccupation comme objectif vague dans ce qu'on appelle les «compétences transversales»? Est-ce que les éducateurs ont la formation nécessaire pour cette ouverture au monde? Qu'est-ce que les parents, qui ont de nouveaux pouvoirs dans les Conseils d'établissement, priorisent vraiment?

Chose certaine, les changements souhaités nécessitent une interdisciplinarité qui exige autant des concepteurs de programmes que de ceux et celles qui les enseignent. À cet effet, il serait utile de regarder du côté de la communauté européenne pour s'inspirer des outils et des moyens mis en place pour favoriser les échanges entre les écoles et entre les pays, favoriser la formation des enseignants, développer l'apprentissage des langues et des sensibilités interculturelles ou favoriser le réseautage électronique des établissements scolaires.<sup>62</sup>

<sup>60</sup> Voir la liste des 61 organismes de coopération et de solidarité internationale, membres de l'AQOCI, sur le site : [www.aqoci.qc.ca](http://www.aqoci.qc.ca)

<sup>61</sup> Pour en savoir plus sur ce programme, voir le site : [www.quebecsansfrontieres.com](http://www.quebecsansfrontieres.com)

<sup>62</sup> Voir projet Socrates/Erasmus sur le site Europa : [http://ec.europa.eu/education/policies/educ/higher/higher\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/higher/higher_fr.html)

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- La jeunesse est un terreau pour développer les valeurs de justice, de paix et d'ouverture au monde.
- Le curriculum scolaire doit intégrer l'éducation à ces valeurs et celle-ci ne doit pas rester une question d'initiative volontaire ou personnelle de quelques parents ou de quelques éducateurs ; cela doit se faire dans toutes les écoles et pas seulement dans les écoles dites « internationales ».
- Le personnel scolaire doit être préparé à cet enseignement.
- Il faudrait privilégier pour les jeunes des projets pratiques d'échanges culturels et de stages internationaux, ce qui nécessite du financement public pour leur réalisation.

## ARGUMENTAIRE

- La jeune génération est perméable et très favorable à l'ouverture au monde.
- L'école constitue un lieu privilégié pour réaliser l'éducation aux valeurs de tolérance, de justice et de solidarité.
- Plusieurs ressources dans les ONG québécoises sont disponibles et celles-ci possèdent l'expertise nécessaire pour appuyer la réalisation d'outils, de projets et de programmes destinés aux jeunes et pour participer à la formation des enseignants.
- Les tensions présentes dans le monde actuel exigent de développer en milieu scolaire des valeurs de tolérance et de compréhension des diverses cultures pour favoriser un monde de paix.
- Les échanges interculturels entre les écoles et entre les personnels scolaires, peuvent aider les jeunes à mieux connaître les réalités d'autres groupes culturels ; ces échanges favorisent aussi l'élimination de préjugés.

## Revendication 15 : Reconnaissance de la société civile

---

*Nous voulons favoriser le développement et la reconnaissance de la société civile, tant ici que dans les pays du Sud, comme interlocutrice et partenaire à part entière des gouvernements et des processus de prise de décisions politiques. En ce sens, nous nous réjouissons de cette reconnaissance dans la politique internationale du Québec et nous serons vigilants pour nous assurer que le gouvernement canadien en fasse autant dans ses propres politiques.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

Bien que le terme de « société civile » ait été introduit, semble-t-il, au 19<sup>e</sup> siècle par certains philosophes, c'est dans la vie politique contemporaine que ce terme est plus couramment utilisé. Il sert le plus souvent à désigner des mouvements revendicateurs en opposition au système politique; en d'autres termes, un mouvement de citoyens autonomes par rapport à l'État. Il y a bien eu aussi, dans le Québec des années soixante, inspiré par la tradition française, des États généraux portant sur l'avenir du Canada français, où ce qu'on appelait alors les « corps intermédiaires » sociaux réfléchissaient sur l'avenir de la nation. L'utilisation plus insistante du concept de « société civile » dans la sociologie politique et dans des textes internationaux date de quelques années seulement, consacrant ainsi l'existence du phénomène et sa reconnaissance.

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Au plan international, les diverses instances du système onusien reconnaissent à présent l'existence de la société civile et ont même établi des lieux d'échanges et des mécanismes de consultation avec elle, considérant que la participation de la société civile est « incontournable ». <sup>63</sup> Toutefois, ce terme englobe parfois tous les « acteurs non étatiques ». Lors du Sommet de Québec (2001), les ONG <sup>64</sup> ont pu constater que plusieurs hauts fonctionnaires canadiens, s'ils faisaient la distinction entre l'État et les groupes de citoyens, incluaient les « citoyens corporatifs » dans la société civile. Ainsi, des entreprises canadiennes, des hommes d'affaires de l'entreprise privée pouvaient être invités à participer aux journées de consultation avec le gouvernement, au même

<sup>63</sup> Texte de Kofi Annan précédant l'ouvrage *Un monde pour tout le monde. La société civile, les Nations Unies et l'avenir du multilatéralisme* publié par l'ACNU, 1999.

<sup>64</sup> ONG : organismes non gouvernementaux

titre que le Congrès du travail du Canada (CTC), le CCCI<sup>65</sup> ou des groupes communautaires. Dans le même esprit, l'expression «bons citoyens corporatifs» pour décrire une entreprise qui fait de la philanthropie et des gens d'affaires qui s'engagent dans leur communauté révèle que beaucoup de politiciens ne veulent pas faire de distinction entre «la société civile d'en bas et la société civile d'en haut», selon l'expression du sociologue François Houtart.<sup>66</sup>

Pour dissiper toute confusion, il faut préciser qu'à nos yeux, la société civile exclut les institutions gouvernementales, l'armée et le monde des affaires. Tel que mentionné dans la Déclaration commune du Québec, elle englobe toutefois «des organismes à but non lucratif, des organisations de coopération et de solidarité internationale, des syndicats, des organisations de femmes, des groupes religieux, communautaires ou environnementalistes, des entreprises d'économie sociale et solidaire, des milieux de recherche ou d'enseignement».

Le rôle de la société civile est de plus en plus reconnu, notamment à cause de l'impact des Forums sociaux mondiaux (Porto Alegre, Caracas, Mumbai, Nairobi). Ainsi, dans sa nouvelle politique internationale, le gouvernement du Québec prévoit la «mise en place d'un mécanisme de concertation avec les organismes de la société civile visant à accroître la portée de l'intervention québécoise en aide au développement».<sup>67</sup> L'ACDI reconnaît aussi une place à la société civile et veut qu'elle soit reconnue à divers niveaux politiques.

Cependant, les membres de la société civile doivent demeurer vigilants pour assurer une reconnaissance effective de leur rôle dans toutes les décisions politiques. Comme on a pu le constater dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en mars 2005 par les pays donateurs réunis sous les auspices de l'OCDE, cette déclaration ne tient nullement compte de la place de la société civile, ce qui constitue un recul par rapport aux pratiques habituelles des instances de l'ONU.

Le dynamisme de la société civile n'est plus à démontrer. Ces dernières années, on a pu constater une éclosion d'organismes dits «de l'économie sociale», au Québec comme ailleurs. Avec le développement de nouvelles technologies de l'information et des communications, le contexte semble plus favorable à l'expansion des actions de la société civile au plan régional et international. Certains critiques soulignent toutefois que la reconnaissance des actions de la société civile est opportune, dans un contexte où la vision néo-libérale pousse les gouvernements à se délester de leurs responsabilités et de leur rôle en tant qu'«État protecteur» (Welfare state).

<sup>65</sup> CCCI : Conseil canadien pour la coopération internationale

<sup>66</sup> «Sociedad civil: la de arriba o la de abajo», tel que mentionné par un sociologue de la revue centro-américaine *Envío*. Voir son texte dans la revue *Envío*, publié par la UCA (Université centro-américaine) de Managua, mai 2001. <http://www.envio.org.ni/articulo/1081>

<sup>67</sup> Voir site : [www.mri.gouv.qc.ca/fr/politique\\_internationale/presentation/index.asp](http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/politique_internationale/presentation/index.asp)

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- Il y a encore beaucoup de travail à faire pour une reconnaissance complète de la société civile par les gouvernements et sur toutes les tribunes internationales et onusiennes.
- Cette reconnaissance est primordiale, au Nord comme au Sud, pour assurer une vie démocratique, participative et équitable pour tous.
- Cette reconnaissance doit être institutionnelle et exige la mise sur pied de mécanismes de consultations et de participation de la société civile aux décisions.
- Il faut développer une dynamique de complémentarité entre la société civile et l'État et exiger une plus grande ouverture et une transparence de la part des États.
- En tant que société civile, il faut participer davantage au développement de nos actions pour les rendre plus cohérentes et amplifier leur portée là où ça compte.

## ARGUMENTAIRE

- L'expertise des groupes de la société civile est multiple et diversifié et doit être davantage reconnue.
- Le pouvoir financier occupe trop de place dans l'architecture mondiale, ce qui la rend injuste, tandis que la société civile, moins reconnue, agit en fonction du bien commun et non d'intérêts privés. Par exemple, en mettant l'emphase sur la nécessité d'éradiquer la pauvreté dans le monde et d'éliminer les discriminations, elle contribue à donner au développement un visage humain.
- La société civile peut apporter des solutions novatrices et moins bureaucratiques aux problèmes du développement humain, comme en témoigne l'éclosion de groupes d'économie solidaire.
- La société civile a franchi des pas importants dans l'articulation de son action au niveau international (Forums sociaux, marche mondiale des femmes, regroupements syndicaux internationaux, etc.).
- La collaboration des sociétés civiles entre elles constitue aussi un outil pour bâtir la paix dans le monde.
- La bonne gouvernance tant recherchée par nos gouvernements s'enracine dans la démocratie participative. Or justement les actions de la société civile contribuent à un élargissement de la démocratie et offrent un lieu d'inclusion sociale nécessaire à la cohésion des sociétés. Elle offre aussi la possibilité d'exercer un contrôle citoyen sur les agissements de l'État, ce qui contribue à la bonne gouvernance.

## Revendication 16 : L'éducation du public à la solidarité internationale

---

*Nous tenons à relever le défi prioritaire de l'éducation du public à la solidarité internationale afin d'associer une population de plus en plus nombreuse et diversifiée à une véritable solidarité de peuple à peuple. Nous exigeons que cette éducation continue d'être une composante essentielle de l'aide publique au développement et qu'elle soit financée en conséquence.*

### ORIGINE ET FONDEMENTS

À l'heure de la mondialisation, il est plus que jamais essentiel d'avoir des citoyens et des citoyennes bien informés des enjeux sociaux pour pouvoir faire face aux nouveaux défis du développement. Avec la globalisation des marchés, les problèmes plus complexes exigent des solutions globales et concertées, tant au niveau local, que régional et mondial. Par conséquent, la sensibilisation de l'opinion publique aux questions de coopération et de solidarité internationale devient prioritaire et doit être reconnue comme une composante essentielle de tout développement.

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements du Québec et du Canada ont reconnu le rôle social et l'engagement du secteur volontaire et bénévole dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ainsi, les ONG canadiennes et québécoises ont pu bénéficier de programmes spéciaux de l'ACDI<sup>68</sup> et du Ministère des Relations internationales pour réaliser des activités et des outils d'information originaux, qui favorisent l'engagement des Canadiens et Canadiennes en appui au développement solidaire. L'éducation du public aux réalités du Nord et du Sud est une des plus riches contributions des organismes de la société civile. Cependant, le financement de ces activités reste un défi constant.

### LE CONTEXTE MONDIAL ET CANADIEN

Certains critiques soulignent que le gouvernement canadien a eu tendance à traiter les ONG en simples agences d'exécution, au même titre que d'autres groupes provenant du secteur des affaires.<sup>69</sup> Des coupures drastiques dans le Programme d'éducation du public de l'ACDI, survenues en 1995, ont créé une onde de choc qui a causé la

<sup>68</sup> ACDI: Agence canadienne de développement international.

<sup>69</sup> AQOCI, Actes des États généraux de la coopération et de la solidarité internationales, nov. 2006, p. 180.

disparition de plusieurs ONG œuvrant dans le secteur de l'éducation et de la formation internationale.

Les problèmes de financement récurrents fragilisent les ONG qui doivent redoubler d'effort pour tenter de diversifier leurs sources de financement et consolider leur présence dans leur milieu. Malgré la reconnaissance de leur expertise et leur capacité de mobilisation du public, le financement de leurs activités d'éducation à la solidarité internationale reste le parent pauvre de l'aide au développement. Pourtant, tout responsable politique a intérêt à informer les citoyens et à favoriser le débat pour augmenter l'appui de l'opinion publique à sa politique d'aide au développement et de lutte à la pauvreté. Certains y voient au contraire une menace, car un public mieux informé pourrait être aussi plus critique et susciter une opposition.

**Extrait du Haut conseil de la coopération internationale CAD/OCDE <sup>69</sup>**

En matière de sensibilisation de l'opinion publique, les organisations de la société civile sont des acteurs essentiels dans tous les pays du CAD. Les gouvernements sont d'autant plus enclins à coopérer avec elles que l'opinion publique leur fait davantage confiance. Ces organisations sont d'ailleurs, en général, mieux connues que les agences bilatérales de développement. Là où l'importance de l'éducation au développement (EAD) est bien établie (Royaume-Uni, Pays-Bas), les organisations de la société civile n'ont pas à se battre pour le financement de leurs projets et peuvent consacrer l'essentiel de leurs efforts à l'action. À l'inverse, dans les pays où le soutien officiel est plus faible (Espagne, Italie, France), elles doivent développer beaucoup d'efforts pour obtenir des cofinancements publics.

## ÉLÉMENTS EXPLICATIFS

- L'AQOCI souhaite que les gouvernements reconnaissent véritablement l'apport des organismes de coopération et de solidarité internationale dans la mobilisation des citoyens en faveur de la coopération internationale.
- Il y a urgence car le contexte politique international exige de renforcer la sensibilisation de la population à la poursuite des programmes de coopération et d'aide internationale : conflits, pauvreté, tensions interethniques et internationales.
- Les budgets de l'APD doivent continuer d'inclure les deux volets de l'aide et de l'éducation du public sur la pertinence de la solidarité et la nécessité d'un partage plus équitable des ressources du monde.

<sup>69</sup> Il s'agit du Comité d'aide au développement de l'OCDE, voir site : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sensibilisation-membres-cad-ocde.html>

## ARGUMENTAIRE

- Selon les estimations du CCCI, le financement total de l'ACDI pour l'information, la communication et la sensibilisation atteint environ 1 % du budget de l'APD, alors que le PNUD fixait, il y a quelques années déjà, l'objectif à 2 % de l'APD les montants à consacrer à l'éducation du public.<sup>70</sup>
- Les Canadiens sont mal informés sur l'aide ; ils croient souvent que le Canada est plus généreux qu'il ne l'est en réalité.
- L'information internationale transmise par les médias, trop souvent axés sur le sensationnalisme, insiste sur des situations de crises, de conflits, des guerres et des catastrophes naturelles, ce qui déforme la réalité. Il faut privilégier une sensibilisation du public axée davantage sur une meilleure compréhension des enjeux internationaux, des causes du sous-développement et des actions permettant de favoriser un développement durable à long terme.
- Un public mieux avertis sera mieux à même de comprendre et d'appuyer les engagements du Canada.
- Même s'il faut jeter les bases d'une éducation à la solidarité internationale dans le curriculum scolaire, les outils d'analyse des enjeux mondiaux qui évoluent rapidement doivent être renouvelés constamment.
- Les OCI et les ONG sont les mieux placés pour adapter rapidement leurs programmes de formation à la réalité du monde et aux besoins des citoyens adultes, préoccupés par les menaces à la paix et la montée de tensions sociales dans le monde.

<sup>70</sup> Source : Revue de l'OCDE sur le développement, dossier du CAD No.4-2003-/2, Vol 4-2.

## Pour en savoir plus

---

### BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE

AQOCI, *Actes des États généraux de la coopération et de la solidarité internationales. Le développement humain et la coopération : une autre efficacité*, nov. 2006, 201 pages. Recueil des synthèses de consultation d'avant les États généraux, des synthèses des ateliers, textes des conférences et documents annexes.

AQOCI, Comité québécois femmes et développement (CQFD), *Genre et développement*. Trousse de formation, 2004, 152 pages.

AQOCI, *L'eau pour tous. Tous pour l'eau*, trousse éducative pour l'activité Solidarité en herbe des Journées québécoises de solidarité internationale-2003, 61 pages.

BERTRAND, Agnès et Laurence Kalafatides. *OMC, le pouvoir invisible*, Fayard, 2002, 332 pages. Un ouvrage sur l'opacité de l'Organisation mondiale du commerce.

BIC-ATTAC QUÉBEC, trousse d'information citoyenne, 2005. Plusieurs petites brochures avec de l'information vulgarisée touchant plusieurs des sujets abordés dans ce guide.

DEUBEL, Philippe, dir. *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Éd. Bréal, 2002, 542 pages. Un outil de base fiable et scientifique.

Fédération des femmes du Québec et Marche de l'An 2000, *Pas à pas pour changer le monde*, Montréal, 2000, 113 pages. Panorama d'actions et de luttes des femmes du monde en faveur d'un monde plus juste et plus égalitaire.

FOSTER, John. W. dir., *Un monde pour tout le monde. La société civile et l'avenir du multilatéralisme*, Éd. ACNU, Ottawa, 1999, 630 pages. Un recueil de textes de sources internationales sur l'action de la société civile et ses relations avec les instances et agences de l'ONU.

GABAS, Jean Jacques, Nord-Sud. *L'impossible coopération?* collection La Bibliothèque du citoyen, Presses de sciences politiques, Paris, 2002, 116 pages. Un plaidoyer pour changer les pratiques actuelles de la coopération internationale.

GRAZ, Jean Christophe, *La gouvernance de la mondialisation*, Éd. La Découverte, Paris, 2004, 122 pages. Un ouvrage tassé et concis sur les transferts d'autorité des acteurs étatiques aux acteurs du marché.

GLOCHEUX, Dominique, *Sauvez cette planète. Mode d'emploi*, Éd. Marabout, Paris, 2004, 189 pages. Pour des actions concrètes à portée des individus et des collectifs de citoyens.

STIGLITZ, Joseph E. *La Grande désillusion*, Fayard, 2002, 406 pages. Un classique, rédigé par un «prix Nobel» et qui fut de l'intérieur (BM et FMI) et qui en est sorti.

VILLENEUVE, Claude, *Qui a peur de l'An 2000?* Guide d'éducation à l'environnement pour le développement durable, Éd. UNESCO- Multimondes, 1998, 303 pages. Utile pour les concepts de base et les enjeux du développement durable.

WARIDEL, Laure et collaborateurs, *L'En-Vert de l'assiette*, Éd. Les Intouchables, 1998, 109 pages. Des gestes pour le quotidien pour le partage des ressources et en faveur de l'environnement.

ZIEGLER, Jean, *L'empire de la honte*, Éd. Fayard, 223 pages. Les scandales de la faim dans le monde vu par le «rapporteur auprès des Nations unies sur les questions alimentaires».

## SITES INTERNET À CONSULTER

[www.amnistie.ca/](http://www.amnistie.ca/)

[www.aqoci.qc.ca](http://www.aqoci.qc.ca)

[www.attac.org/](http://www.attac.org/)

[www.cccic.ca/](http://www.cccic.ca/)

[www.2tiers.org/](http://www.2tiers.org/)

[www.er.uqam.ca/nobel/social/2007/index.php](http://www.er.uqam.ca/nobel/social/2007/index.php)

[www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)

[www.echecalaguerre.org](http://www.echecalaguerre.org)

[www.ei-ie.org/fr](http://www.ei-ie.org/fr)

[www.ffq.qc.ca/](http://www.ffq.qc.ca/)

[www.ichrdd.ca/](http://www.ichrdd.ca/)

[www.liguedesdroitsqc.ca](http://www.liguedesdroitsqc.ca)

[www.oxfam.international.org](http://www.oxfam.international.org)

[www.rqge.qc.ca/](http://www.rqge.qc.ca/)

[www.solidariterurale.qc.ca](http://www.solidariterurale.qc.ca)

## UNE FICHE, UN FILM<sup>71</sup>

1. *La colère des parias*. Documentaire, 51 minutes. Produit par Télé-Québec, disponible à la GRICS. Les conditions d'exploitation dans le travail.
2. *Des marelles et des petites filles*, de Marquise Lepage, réalisatrice. 52 minutes, 1999, Productions Virage et ONF. L'inégalité, la répression et la violence que subissent les petites dans le monde.
3. *Mémoire d'un saccage*. Documentaire de Fernando SOLANAS, 120 minutes, 2003. La mondialisation néo-libérale en Argentine et comment les normes du FMI ont conduit le pays à la faillite avec la collaboration du président corrompu, Menhem.
4. *Le nerf de la paix*. Documentaire, d'Alexandre Kozminski, Canada, 2007, 53 minutes.
5. *J'ai serré la main du diable*. Documentaire de Peter Raymont, Canada, 2004, 56 minutes. Raconte le retour du commandant Dallaire au Rwanda. Il ne s'agit pas du film sorti récent (2007) mettant en vedette Roy Dupuis dans le rôle de Dallaire.
6. *Bamako*. Sissako ABDERRAHMANE (scénario et réalisation). Mali-France-USA, 2006, 112 minutes. Dans la cour d'une famille, un tribunal populaire est organisé pour juger le FMI et la BM pour leur responsabilité dans la pauvreté de l'Afrique, un bel exemple de mobilisation de la société civile (pour la fiche 15)
7. *La dignité du peuple*, de Fernando SOLANAS. Argentine, 2005, 2 heures.
8. *Partir pour la solidarité*, d'Arnaud BOUQUET. Une série de 12 documentaires de 30 minutes chacun sur le travail de coopérants volontaires. Production Virage, disponible aussi à la GRICS.
9. *En toute solidarité*, de Nicolas BERGERON. Canada 2006, 50 min. Des jeunes accompagnent des réfugiés guatémaltèques dans une région où les droits humains sont souvent ignorés.
10. *Enfants en danger*, d'Arnold ANTONIN. Documentaire, Haïti, 10 minutes. Production Programme international pour l'éradication du travail infantile, OIT. Film sur le quasi-esclavage des enfants domestiques en Haïti.
11. *Pas de paysans sans pays*, E. LAMONT, dir. Documentaire, 89 minutes, production du Rapide blanc, Canada, 2005. Les agriculteurs contre l'agro-industrie

<sup>71</sup> Il est proposé ici un film pour chaque fiche de ce guide. Ce choix tient compte de l'accessibilité de ces films au Québec et du thème abordé dans chaque fiche.

12. *Le porteur d'eau*. Documentaire de Pascal GÉLINAS. 52 minutes, production ONF, Canada. Sur les difficultés de l'approvisionnement en eau dans le tiers monde. Une remise en cause un peu brutale de l'aide par les ONG et un point de vue individualiste cependant.
13. *Les réfugiés de la planète bleue*. Documentaire d'Hélène Choquette et JP Duval. 53 minutes, Canada-France, 2006. Productions Virage. Trois familles d'éco-réfugiés en raison de la dégradation de l'environnement.
14. *L'utopie caféinée*, un film sur l'engagement des jeunes dans la promotion d'une consommation responsable et équitable. Le film est disponible gratuitement au secrétariat du Mouvement des Ecoles vertes Brundtland au numéro suivant : 1-418-649-8888
15. Voir *Bamako*, fiche 6 plus haut.